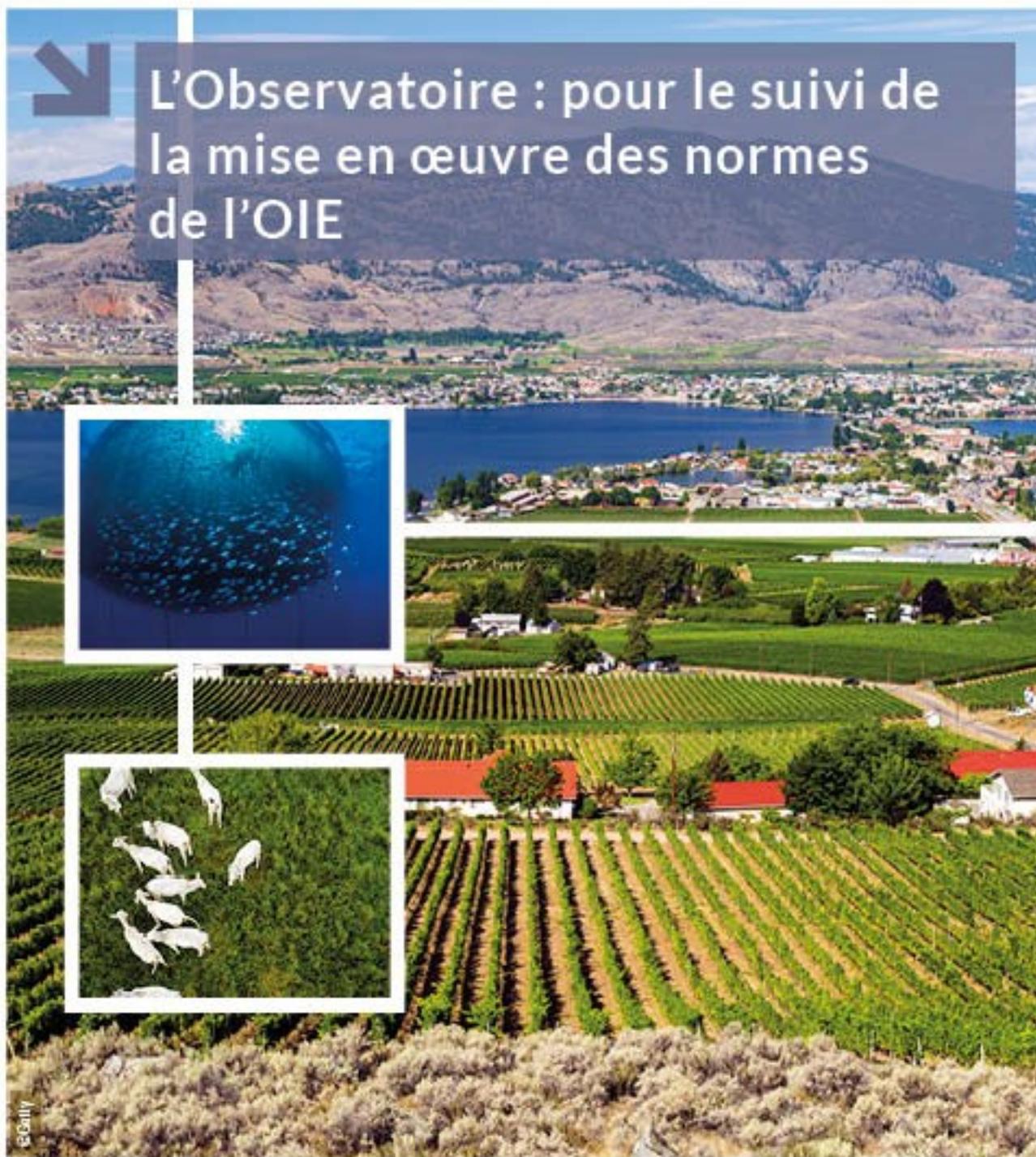


# PANORAMA

Cahier thématique



L'Observatoire : pour le suivi de la mise en œuvre des normes de l'OIE

# PERSPECTIVES

# DOSSIER

# AUTOUR DU MONDE

## ÉDITORIAL

### L'Observatoire de l'OIE : pour une meilleure compréhension de la mise en œuvre des normes internationales de l'OIE

#### MOTS-CLÉS

#éditorial, #norme internationale, #Observatoire de l'OIE, #organisation internationale, #Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #Plan stratégique de l'OIE.



Photo : [Fermin Rodriguez Penelas \(Unsplash\)](#)

*Dans ce monde de plus en plus interconnecté, les pays doivent relever le défi majeur d'une meilleure coordination de leurs décisions sur les politiques à mener afin de gérer plus efficacement les risques sanitaires mondiaux.*

L'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) est reconnue comme étant l'organisation internationale qui accompagne les Services vétérinaires nationaux dans leurs efforts d'amélioration de la santé et du bien-être des animaux et qui élabore à cet effet des normes destinées à garantir la sécurité des échanges internationaux d'animaux et de produits d'origine animale, tout en facilitant la prévention et la lutte contre les maladies animales et les zoonoses. La possibilité de suivre la mise en œuvre des normes internationales de l'OIE sera une avancée importante sur la voie d'une coopération internationale renforcée pour répondre à ces défis mondiaux.

Depuis plus de 60 ans, l'OIE élabore des normes basées sur les principes de l'inclusivité, du consensus et de la transparence. Il est donc important qu'elle comprenne comment celles-ci sont mises en œuvre.

En prenant connaissance de la réalité de la mise en œuvre des normes qu'elle élabore, l'OIE pourra prendre la mesure de leur impact, notamment dans le contexte des Objectifs de développement durable des Nations Unies.

| Observer les faits afin de répondre aux besoins des Membres

La [Résolution n° 36](#) adoptée par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE lors de leur 86<sup>e</sup> Session générale (2018) recommandait la création par l'OIE d'un Observatoire destiné à assurer le suivi de la mise en œuvre des normes internationales de l'OIE.

Grâce à la mise en place de cet Observatoire, l'OIE sera mieux à même de soutenir à ses Membres à la fois dans le processus d'élaboration des normes et dans les activités ciblées de renforcement des compétences. Les informations recueillies sur la mise en œuvre des normes peuvent étayer le processus d'élaboration des normes de l'OIE et garantir leur cohérence au regard des réalités auxquelles les Membres sont confrontés. Enfin, pour les Membres qui rencontrent des difficultés particulières lors de la mise en œuvre des normes de l'OIE, il est fondamental de disposer d'un éclairage pertinent pour concevoir des activités ciblées de renforcement des compétences.

L'Observatoire de l'OIE contribuera également à étayer la communication relative aux normes de l'OIE et encouragera les Membres à y recourir plus amplement.

## | Développer la résilience grâce à la transformation numérique

Cet Observatoire, qui repose sur l'exploitation de données informatiques, a vocation à devenir un mécanisme permanent et systématique d'observation et d'analyse des pratiques des Membres en matière de mise en œuvre des normes de l'OIE.

Il s'agit d'un projet stratégique majeur sur le long terme, puisque cet Observatoire constitue l'un des volets du [Septième plan stratégique de l'OIE](#). Il créera un cadre harmonisé et normalisé pour procéder à l'analyse d'un grand volume de données officielles sur la mise en œuvre des normes, données qui seront collectées par l'OIE par le biais de plusieurs programmes et processus. L'Observatoire fera notamment en sorte que les données détenues par l'OIE soient facilement accessibles et que leur analyse permette de formuler une vision stratégique et de créer une dynamique encore plus souple pour répondre aux besoins des Membres.

## | Vers un système multilatéral efficace

Soutenu par les [Ministres de l'agriculture du G20](#), en 2018, et par les Ministres de l'agriculture du [Forum international pour l'alimentation et l'agriculture \(GFFA\)](#), en 2021, l'Observatoire de l'OIE permettra de promouvoir la mise en œuvre des normes de l'OIE et démontrera l'utilité d'un système qui s'appuie sur des règles internationales.

L'Observatoire de l'OIE a été conçu dans le respect des principes consacrés par le [Partenariat des Organisations internationales pour l'élaboration efficace de règles internationales](#), lancé à l'initiative de l'OCDE. Les enjeux de dimension planétaires exigent que nous mettions en place une coopération internationale plus puissante et plus performante.

Ce numéro de *Panorama* explique le rôle nouveau joué par l'Observatoire de l'OIE et fait le point sur ce qui a été accompli à ce jour. L'importance cruciale de la transformation numérique y est également soulignée, ainsi que les

synergies qui peuvent être obtenues grâce aux initiatives émanant d'autres organisations internationales.

L'OIE remercie les auteurs pour leur précieuse contribution à ce numéro, que nous espérons utile et instructif pour tous ses lecteurs.

**Mark Schipp<sup>(1)</sup>, Président sortant**  
**Monique Éloit, Directrice générale**  
**Organisation mondiale de la santé animale (OIE)**

---

(1) Département de l'agriculture, de l'eau et de l'environnement (Canberra, Australie).

<https://doi.org/10.20506/bull.2021.2.3276>

## ÉDITORIAL

### Coopération internationale en matière de réglementation : comment mieux faire face aux défis mondiaux

Soutenir la mise en œuvre des dispositifs internationaux et accroître leur impact grâce à un meilleur suivi

#### MOTS-CLÉS

#COVID-19, #éditorial, #norme internationale, #Observatoire de l'OIE, #Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), #organisation internationale, #Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #Partenariat des organisations internationales pour l'élaboration efficace de règles internationales, #transparence.

*Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.*

*Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.*



Photo : [Linus Nylund \(Unsplash\)](#)

*Les organisations internationales ont été établies par leurs Membres pour préserver la paix dans le monde et promouvoir l'élaboration de politiques favorables au bien-être économique, social et environnemental des populations dans différents domaines. Elles s'acquittent de ces missions en servant de plateforme pour un dialogue permanent et en diffusant des données et des connaissances qui contribuent à des méthodes communes, qui se concrétisent souvent par la mise en place de dispositifs internationaux. Or, pour que ces dispositifs aient un réel impact sur la vie des gens, ils doivent être adoptés et mis en œuvre, c'est-à-dire transposés dans la législation nationale ou appliqués par les entreprises.*

Lorsque ces dispositifs internationaux ne sont pas mis en œuvre de façon efficace, les problèmes qu'ils sont censés résoudre perdurent. Une mise en œuvre infructueuse ou partielle jette le doute sur les capacités des organisations internationales à remplir leur mission et à proposer des dispositifs efficaces, et suscite des interrogations sur la crédibilité du système international dans sa globalité.

## Que peuvent faire les organisations internationales pour s'assurer que leurs travaux soient suivis d'effet ?

Or le fond du problème est que les organisations internationales ne vérifient que rarement la mise en œuvre concrète de leurs normes, et cela ne leur est d'ailleurs généralement pas demandé. Cette vérification est du ressort des gouvernements, lorsqu'ils établissent des lois et des règles qui transposent ces dispositifs internationaux, ou des entreprises, lorsqu'elles décident d'appliquer ces dispositifs à leurs activités.

La plupart des organisations appuient la mise en œuvre de leurs dispositifs au moyen de méthodes « douces », en offrant de l'assistance technique ou en communiquant activement en faveur de ces dispositifs. À l'opposé, quelques organisations internationales se sont dotées de mécanismes contraignants qui peuvent aller jusqu'à l'imposition de sanctions et supposent la mise en place de cadres juridiques et institutionnels spécifiques ; c'est le cas par exemple de l'Union européenne, de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle ou de l'Organisation mondiale du commerce.

Pour favoriser la mise en œuvre de leurs normes, les organisations internationales ont peut-être tout intérêt à rassembler des données qu'ils peuvent comparer, à suivre de près l'adoption des dispositifs internationaux et à en évaluer l'impact, et à utiliser ces informations de manière stratégique. De fait, les organisations internationales ont vocation à être des forums de partage d'informations ; d'une part elles nouent des liens directs avec chacun de leurs Membres et d'autre part elles regroupent toute une expertise technique au sein de leur personnel, ce qui les met en situation de recueillir des données et d'examiner et d'analyser la mise en œuvre de leurs dispositifs internationaux. En veillant à cette mise en œuvre, les organisations internationales peuvent recentrer leurs efforts d'assistance sur les besoins les plus urgents de leurs Membres et adapter, réviser ou remplacer leurs dispositifs, dans un souci permanent de pertinence.

## L'Observatoire de l'OIE vise à améliorer la transparence de la mise en œuvre des normes de l'OIE par ses Membres

Telle est l'ambition de l'Observatoire de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), qui constitue un projet relativement sans précédent au sein des organisations internationales : il vise à améliorer la transparence de la mise en œuvre des normes de l'OIE par ses Membres, non seulement pour mieux cibler l'offre de renforcement des compétences mais aussi pour améliorer ces normes en continu. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a salué cette opportunité de collaborer avec l'OIE pour la mise en place de l'Observatoire, qui représente un tournant important dans le paysage du système réglementaire international.

Le renforcement de la mise en œuvre des règles internationales est l'un des axes centraux du [Partenariat des](#)

[organisations internationales pour l'élaboration efficace de règles internationales](#), qui rassemble 50 organisations internationales sous l'égide de l'OCDE afin d'améliorer la qualité et l'efficacité de l'élaboration des règles internationales. Le [Recueil de pratiques des organisations internationales](#) présente un ensemble d'expériences concrètes et de pratiques innovantes qui aideront les organisations internationales à mieux accompagner leurs Membres dans leur utilisation des dispositifs internationaux [1]. Nous espérons que l'exemple de l'Observatoire de l'OIE encouragera d'autres organisations internationales à intensifier leurs efforts de suivi de la mise en œuvre de leurs dispositifs et à enrichir la base empirique sur laquelle reposent leurs dispositifs.

**Elsa Pilichowski**

**Directrice de la gouvernance publique**

**[Organisation de coopération et de développement économiques \(OCDE\)](#)**

**D'autres articles parus dans ce numéro de *Panorama* sauront également vous intéresser, notamment :**

- Karttunen M. (2021). - [Renforcer l'application des normes internationales : les recommandations de l'OCDE pour l'Observatoire de l'OIE](#).
- Pinsard C., Bourgasser L., Coronado Pertriaux G., Bertholon K., Goulu G. & Rapenne E. (2021). - [Apprendre de l'expérience des autres organisations internationales](#).
- [Recueil de pratiques des organisations internationales](#).
- [Affronter ensemble les crises mondiales : une meilleure réglementation pour de meilleurs résultats](#). 8<sup>e</sup> Réunion annuelle des Organisations internationales.
- [International regulatory co-operation. OECD best practice principles for regulatory policy](#).
- [OECD study on the World Organisation for Animal Health \(OIE\) Observatory](#).

<https://doi.org/10.20506/bull.2021.2.3277>

## RÉFÉRENCES

1. Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (2021) - [Compendium of International Organisations' practices: Working towards more effective international instruments](#).
2. Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (2020). - [OECD study on the World Organisation for Animal Health \(OIE\) Observatory: Strengthening the implementation of international standards](#). OECD Publishing, Paris. <https://doi.org/10.1787/c88edbcd-en>.
3. Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (2020). - [No policy maker is an island: the international regulatory co-operation response to the COVID-19 crisis](#). OECD Publishing, Paris.
4. Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (2021). - [International regulatory co-operation: adapting rulemaking to an interconnected world](#).

## PERSPECTIVES

### ▶ ACTIONS DE L'OIE

## L'Observatoire de l'OIE : un projet qui se concrétise

### MOTS-CLÉS

#norme internationale, #Observatoire de l'OIE, #organisation internationale, #Organisation mondiale de la santé animale (OIE).

### AUTEURS

Karen Bucher, Service des normes, [Organisation mondiale de la santé animale \(OIE\)](#).

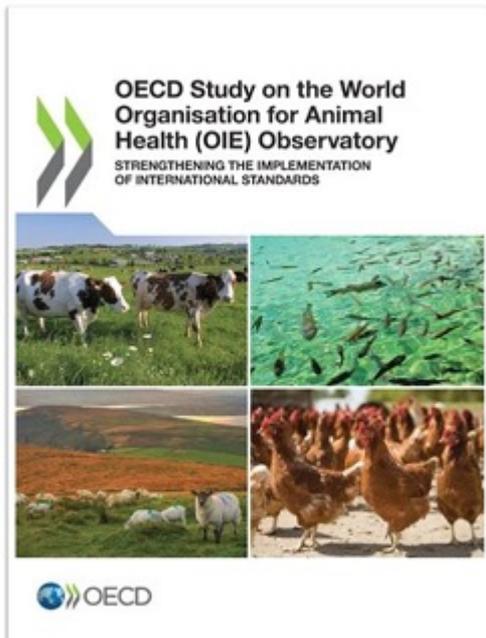


Photo : [Vidar Nordli Mathisen \(Unsplash\)](#)

*La création de l'[Observatoire](#) de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) répond à la nécessité pour l'OIE de suivre la mise en œuvre de ses normes internationales. Grâce aux données collectées et analysées à cet effet, l'OIE pourra mieux comprendre comment s'effectue la mise en œuvre et plus particulièrement les difficultés rencontrées par les pays lors de l'application des normes, et disposera d'éléments pour cerner les besoins des Membres en matière de renforcement des capacités. La question désormais est de savoir comment transformer cette idée en une réalité opérationnelle.*

**L'OIE a opté pour une approche graduelle dans la mise en place de l'Observatoire.**

### **Phase de conception : apprendre de l'expérience d'autres organisations internationales**



En juillet 2018, l'OIE a débuté sa collaboration avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) afin de bénéficier de son expertise en matière de coopération réglementaire internationale. Une étude de l'OCDE a formulé des recommandations à l'intention de l'OIE concernant les possibilités de mettre à profit les cadres institutionnels déjà en place et les dispositifs de collecte d'informations existants pour établir l'Observatoire.

## **Phase pilote : processus itératif - comprendre les objectifs, explorer les solutions et les appliquer**

L'Observatoire de l'OIE ayant pour objet de couvrir toutes les normes de l'OIE, il a été décidé de procéder de manière progressive et de commencer par la mise en place d'une phase pilote. Celle-ci a notamment pour but d'identifier les dispositifs existants susceptibles d'apporter un éclairage sur la mise en œuvre actuelle des normes de l'OIE, ainsi que les obstacles rencontrés par les Membres.

Un certain nombre d'études préliminaires (à échelle réduite) sont en cours à cette fin. Ces prototypes contribueront à créer un « Cadre de suivi des normes » destiné à définir une méthode et un système d'indicateurs normalisés et reproductibles. Ces indicateurs permettront de produire des rapports sur la mise en œuvre des normes de l'Observatoire de l'OIE, qui seront publiés chaque année.

## **La participation des Membres de l'OIE et des principales parties prenantes est essentielle à la réussite de ce projet**



La participation des Membres et des principales parties prenantes se déploie sur plusieurs niveaux :

- Le Conseil de l'OIE joue un rôle stratégique dans la gouvernance du projet.
- Le « groupe référent » fournit un soutien technique lors de la phase de conception et de la phase pilote. Il se compose de représentants des Membres, des communautés économiques régionales et des organisations internationales partenaires<sup>(1)</sup>.
- Pour la communication avec l'ensemble des Membres, en 2021, un portail a été créé afin de réunir toutes les informations pertinentes concernant la phase de conception et la phase pilote de l'Observatoire de l'OIE.

L'Observatoire de l'OIE est un projet complexe dont les avancées se feront par étapes en tirant à chaque fois les leçons de l'expérience. Il devrait procurer de nombreux avantages, en particulier grâce à l'utilisation optimisée des informations recueillies par l'OIE pour promouvoir la mise en œuvre des normes.

(1) Le groupe référent est composé de représentants des entités suivantes :

- Membres de l'OIE : Afrique du Sud, Canada, Chili, République Populaire de Chine, Nouvelle-Zélande, Tunisie ;
- Communautés économiques régionales : Commission eurasiatique, Commission européenne, Conseil de coopération du Golfe ;
- Organisations internationales : Codex Alimentarius, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF) et Organisation mondiale du commerce (OMC).

**D'autres articles parus dans ce numéro de *Panorama* sauront également vous intéresser, notamment :**

- Awada L., Tizzani P. & Cabezas A. (2021). - [Mise en œuvre des normes de l'OIE sur la fièvre aphteuse dans les Amériques.](#)
- Bucher K., D'Alessio F. & Leboucq N. (2021). - [Les compétences des Services vétérinaires dans le domaine des échanges internationaux : état des lieux et formations adaptées.](#)
- Karttunen M. (2021). - [Renforcer l'application des normes internationales : les recommandations de l'OCDE pour l'Observatoire de l'OIE.](#)
- Lasley J. (2021). - [Un nouvel éclairage sur la durabilité des laboratoires.](#)

<https://doi.org/10.20506/bull.2021.2.3278>

## PERSPECTIVES

### ▶ ACTIONS DE L'OIE

L'approche factuelle sur laquelle reposent les procédures et stratégies de l'OIE pour l'élaboration des normes et le renforcement des capacités va encore être enrichie

#### MOTS-CLÉS

#norme internationale, #Observatoire de l'OIE, #Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #Processus PVS de l'OIE, #renforcement des capacités.

#### AUTEURS

Gillian Mylrea<sup>(1)\*</sup> & Barbara Alessandrini<sup>(2)</sup>

(1) Service des normes, [Organisation mondiale de la santé animale \(OIE\)](#).

(2) Service du renforcement des capacités, [Organisation mondiale de la santé animale \(OIE\)](#).

\* Contact auteurs : [g.mylrea@oie.int](mailto:g.mylrea@oie.int).



© OIE/Seterkhan Injuu

*L'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) élabore des normes internationales visant à garantir la transparence de la situation zoonitaire de ses Membres, la bonne gouvernance de leurs Services vétérinaires, et la sécurité sanitaire des échanges d'animaux et de produits d'origine animale. Le Processus PVS facilite la mise en œuvre de ces normes par les Membres de l'OIE grâce à une amélioration constante et durable de leurs Services vétérinaires. Ce mandat est soutenu par la Plateforme de formation de l'OIE.*

Grâce à l'Observatoire, l'OIE obtiendra des retours sur son processus d'établissement des normes et sa stratégie de

renforcement des capacités, et pourra ainsi s'assurer que ses normes sont adaptées aux objectifs et sont correctement mises en œuvre, ce qui se traduira par une amélioration de la santé et du bien-être des animaux dans le monde.

## **Bénéfices escomptés**

### **Processus d'établissement des normes**

Les normes de l'OIE sont élaborées dans le cadre d'un processus sollicitant un certain nombre d'experts. Elles sont donc scientifiquement fondées. L'Observatoire est un dispositif qui permettra de réviser ces normes en fonction de l'analyse des informations recueillies. Il permettra d'améliorer le processus dans son ensemble, car il servira à :

- repérer les points forts et les points faibles dans l'utilisation de ces normes et vérifier leur pertinence pour les Membres de l'OIE. Ces informations seront réinjectées dans le processus et permettront d'établir s'il faut rectifier ces normes ou s'il faut en établir de nouvelles – ce qui garantira une mise à jour constante ;
- déterminer si certaines normes ont des conséquences imprévues auxquelles il convient de remédier ;
- analyser le rapport entre les normes et les résultats, ce qui contribuera à mieux comprendre l'efficacité des normes dans l'amélioration de la qualité des Services vétérinaires, de la santé et du bien-être des animaux et de la sécurité sanitaire des échanges internationaux.

### **Processus PVS et renforcement des capacités**

Le Processus PVS cible les besoins spécifiques des différents Membres de l'OIE. Il donnera à l'Observatoire des renseignements sur leur faculté à mettre en pratique les normes de l'OIE. L'Observatoire transposera ces informations dans une analyse des besoins en matière d'apprentissage. Cette analyse sera à son tour utilisée par la Plateforme de formation de l'OIE pour élaborer des solutions de formation, qui seront essentiellement proposées en ligne et constitueront, pour les participants, une source permanente d'amélioration.

<https://doi.org/10.20506/bull.2021.2.3279>

## PERSPECTIVES

### ▶ ACTIONS DE L'OIE

## La transformation numérique au service de l'Observatoire de l'OIE, et inversement

### MOTS-CLÉS

#gestion des données, #Observatoire de l'OIE, #Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #Plan stratégique de l'OIE, #technologie numérique.

### AUTEURS

Matthew Stone<sup>(1)</sup> & Audrey Thery<sup>(2)</sup>

(1) Ex-Directeur général adjoint "Normes internationales et Science", [Organisation mondiale de la santé animale \(OIE\)](#).

(2) Cheffe du Service de la transformation numérique et des systèmes d'information, [Organisation mondiale de la santé animale \(OIE\)](#).



© Getty Images

*Dans son Septième Plan Stratégique, l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) a choisi d'accorder une place majeure à la transformation numérique, répondant ainsi au besoin de modernité et de réactivité que la société attend de la part de ce type d'organisation. Une telle transition est incontournable car la réglementation concernant la santé et le bien-être des animaux ainsi que la santé publique vétérinaire s'appuie de plus en plus sur la technologie numérique.*

L'OIE collecte, analyse et diffuse un nombre considérable de données officielles via différentes plateformes et autres dispositifs. Ces données factuelles permettent d'éclairer les décisions des décideurs nationaux et de la communauté internationale. Mais apporter de la valeur ajoutée à ces données est une tâche qui devient de plus en plus complexe et qui fait de plus en plus souvent appel au numérique. Cela nécessite que les organisations

chargées de collecter, gérer et communiquer les données se fondent sur une vision structurée et stratégique en accord avec les bonnes pratiques internationales. Dans son rôle de coordinatrice des données zoosanitaires mondiales, l'OIE doit s'assurer que ses systèmes de gouvernance des données les gèrent de manière sécurisée et qu'ils procurent à la communauté internationale des ensembles de données validés. C'est en procédant ainsi que ces données peuvent constituer une ressource précieuse où puiser des idées et des informations importantes, et ce processus est facilité dès lors que ces données sont compatibles avec les données qui proviennent de sources externes fiables. Le développement d'une culture numérique forte sera crucial pour une utilisation innovante des données et contribuera à la transformation numérique de l'OIE.

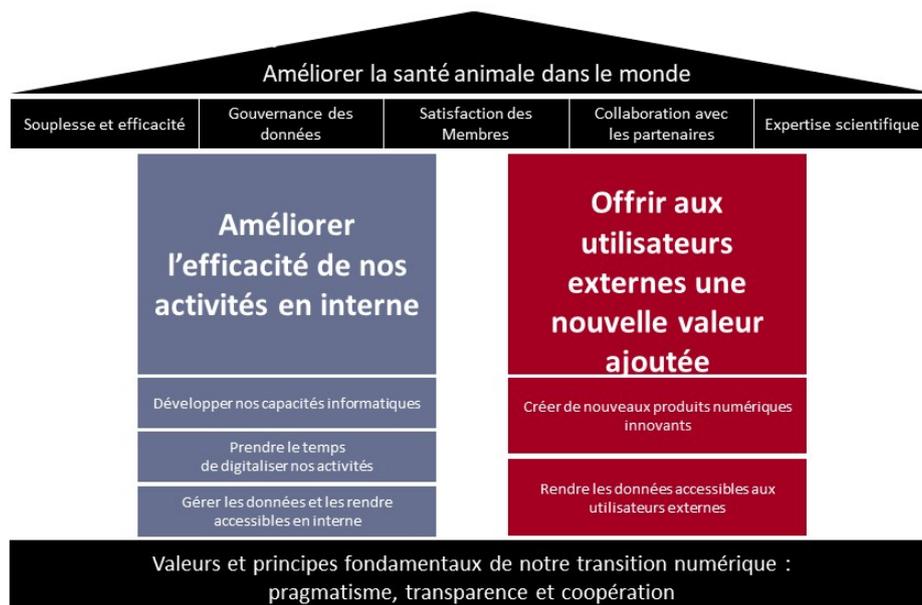
Pour l'instant, l'OIE met en place un **cadre de gouvernance des données** afin de mieux définir les attentes en matière de coordination. L'OIE souhaite notamment donner la preuve d'une gestion responsable des données et d'un accès facilité à ces données accordé aux Membres, dans le respect de la confidentialité et de la propriété intellectuelle. De cet exercice découleront des processus et des règles essentiels pour l'OIE ainsi que les orientations de nos systèmes informatiques stratégiques, notamment ceux auxquels les Membres de l'OIE contribuent régulièrement ([Système mondial d'information zoosanitaire](#), [Base de données sur l'utilisation des antibiotiques](#), [Processus d'évaluation des performances des Services vétérinaires](#), [système de reconnaissance officielle des statuts sanitaires](#), etc.).

Les données utilisées par l'Observatoire de l'OIE seront issues de différents domaines dans lesquels œuvre l'OIE ainsi que de sources externes. La phase pilote nous aidera à identifier les données existantes et la forme sous laquelle elles se présentent, à étudier comment les processus analytiques appliqués à ces données peuvent servir les objectifs de l'Observatoire, et comment les résultats de ces analyses peuvent être présentés aux responsables de nos différents domaines de travail et aux Membres de l'OIE pour une application plus efficace des normes internationales. Grâce à cette phase pilote, chacun des domaines de travail identifiés dans le **cadre de suivi des normes** de l'Observatoire de l'OIE sera à même de contribuer de manière systématique et régulière au **rapport annuel sur la mise en œuvre des normes** de l'Observatoire de l'OIE.

L'Observatoire de l'OIE va servir de levier pour le développement de systèmes d'information qui prennent en considération l'interopérabilité des données et qui favorisent des processus analytiques reproductibles à valeur ajoutée, la visualisation intuitive et informative des données, ainsi que le retour d'information à des fins d'amélioration. Ce faisant, l'Observatoire de l'OIE va incontestablement jouer un rôle moteur dans la transformation numérique et la coordination des données, et ce pour tous les programmes de l'OIE destinés aux Membres.

## La stratégie numérique de l'OIE

5 objectifs stratégiques et 2 piliers



<https://doi.org/10.20506/bull.2021.2.3280>

## PERSPECTIVES

### ▶ ACTIONS DE L'OIE

## Renforcement de la crédibilité du système international et de l'action collective

Comment intéresser les Membres de l'OIE au nouveau dispositif de suivi de la mise en œuvre des normes de l'OIE ?

### MOTS-CLÉS

#Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (accord SPS), #Observatoire de l'OIE, #Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #transparence.

### AUTEURS

Jean-Philippe Dop<sup>(1)</sup> & Matthew Stone<sup>(2)</sup>

(1) Ex-Directeur général adjoint "Affaires institutionnelles et Actions régionales", [Organisation mondiale de la santé animale \(OIE\)](#).

(2) Directeur général adjoint "Normes internationales et Science", [Organisation mondiale de la santé animale \(OIE\)](#).



*En tant qu'organisation intergouvernementale, l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) obéit aux principes du multilatéralisme, tels que l'inclusion et la recherche de consensus, pour trouver et promouvoir des solutions internationales aux questions majeures de santé et de bien-être des animaux et de santé publique vétérinaire.*

L'[Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires \(Accord SPS\)](#) de l'Organisation mondiale du commerce reconnaît que les partenaires commerciaux ont tous un statut sanitaire qui leur est propre, et qu'ils ne sont pas tous prêts à accepter le même niveau de risque. Cette réalité peut créer des obstacles techniques susceptibles de saper les avantages du système commercial international réglementé. L'Accord SPS impose d'harmoniser les règles sanitaires nationales en se référant aux normes internationales, y compris à celles de l'OIE.

En ces temps de pandémie, il va sans dire que les normes de l'OIE servent aussi la cause « Une seule santé » et la santé mondiale, notamment sur des thématiques comme les zoonoses ou la résistance aux antibiotiques.

## L'Observatoire de l'OIE a l'ambition de devenir un dispositif transversal de suivi de la mise en œuvre des normes de l'OIE

En tant que communauté internationale, parvenons-nous à mettre en œuvre cette harmonisation ? Faisons-nous des progrès en ce sens ? Pouvons-nous faire mieux ? De quel soutien les Membres de l'OIE ont-ils besoin ? Il s'agit-là de questions complexes et délicates dans un contexte mondial où les problématiques transfrontalières s'accroissent. De plus, de nombreuses menaces entament la confiance entre les partenaires commerciaux ; hormis dans le cas d'alliances bien établies, cette confiance semble de plus en plus fragile.

Pour répondre à ces préoccupations, l'OIE doit déterminer si ses Membres appliquent correctement les normes internationales, ou s'ils ne les appliquent que partiellement, voire pas du tout ; cette analyse permettra de proposer des changements et d'examiner ce qui entrave la mise en œuvre des normes. La connaissance et l'analyse de ces réalités devraient permettre à l'OIE et à ses Membres d'éclairer leurs décisions et d'améliorer leurs systèmes. Cela permettra aussi à l'OIE de mieux comprendre comment aider ses Membres à mettre ces normes en pratique.

L'[Observatoire de l'OIE](#) a l'ambition de devenir un dispositif transversal de suivi de la mise en œuvre des normes de l'OIE. Cela va nécessiter des règles de gestion et de traitement des informations, ainsi qu'un réseau d'acteurs, de producteurs et d'utilisateurs de ces informations qui partagent une vision commune en termes d'échanges, d'ouverture, d'apprentissage et d'amélioration des systèmes.

Pour un changement efficace et durable, la transparence des informations et le dialogue sont essentiels. Une stratégie d'implication des partenaires et des Membres de l'OIE accompagnera donc le développement de l'Observatoire ; cela passera par un renforcement du dialogue sur la mise en œuvre des normes, la mesure des résultats et l'évaluation de la qualité des décisions prises pour répondre aux besoins des Membres, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités et le processus d'élaboration des normes. Ce type de dialogue avec les partenaires et les Membres a été expérimenté lors de la 24<sup>e</sup> Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique qui s'est tenue du 9 au 11 février 2021. Le [thème technique](#) de 2020, portant sur « Les compétences requises de la part des Services vétérinaires dans le domaine du commerce international : opportunités et défis », a été présenté sous une forme inédite, avec une [vidéo](#) et une séance d'interaction avec les Délégués. L'exercice visait à présenter le [Septième Plan stratégique de l'OIE](#) et son application concrète, en faisant ressortir le lien existant entre les normes internationales de l'OIE, l'analyse de leur mise en œuvre par l'Observatoire, et les programmes mis en place par l'OIE, en particulier le [Processus PVS](#) et la nouvelle Plateforme de formation pour renforcer les capacités des Membres.

Dans l'intérêt collectif, l'OIE s'est engagée à développer l'Observatoire de manière conjointe et à collaborer à sa mise en œuvre par une implication forte avec ses Membres et ses partenaires. Cette approche est particulièrement importante dans la perspective du **centenaire de l'Organisation en 2024**.

<https://doi.org/10.20506/bull.2021.2.3281>

## PERSPECTIVES

### ► OPINIONS ET STRATÉGIES

## Renforcer l'application des normes internationales : les recommandations de l'OCDE pour l'Observatoire de l'OIE

### MOTS-CLÉS

#norme internationale, #Observatoire de l'OIE, #Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), #organisation internationale, #Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #Partenariat des organisations internationales pour l'élaboration efficace de règles internationales, #transparence.

### AUTEURS

[Marianna Karttunen](#), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

*Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.*

*Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.*

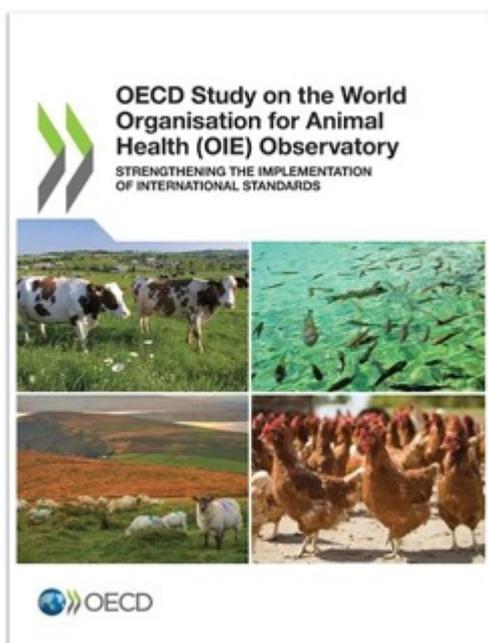


© Getty Images

*L'Observatoire de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) est un projet ambitieux conçu pour une plus grande transparence des normes de l'OIE. Il permettra de collecter les informations de manière plus régulière et plus exhaustive et de mieux adapter les activités de suivi aux objectifs stratégiques. Par ailleurs, il devra aussi mieux répondre aux problèmes rencontrés par les Membres dans l'application de ces normes. Au final, l'Observatoire permettra*

*de mieux mettre en avant les différentes réalisations de l'OIE dans la mission qui lui est confiée, c'est-à-dire prévenir et maîtriser les maladies animales (y compris les zoonoses), améliorer le bien-être animal, et favoriser la sécurité sanitaire des échanges internationaux.*

Les normes de l'OIE sont une référence internationale dans le domaine de la santé et du bien-être des animaux et dans le domaine des zoonoses. Cependant leur mise en application réelle, à l'instar de nombreux outils internationaux, reste difficile à évaluer. L'Observatoire est conçu pour mieux connaître l'usage réel des normes de l'OIE, c'est un projet ambitieux, en grande partie sans précédent dans les organisations internationales, et dont le but est de rendre plus transparente l'utilisation des normes de l'OIE.



Pour soutenir l'OIE dans son projet, l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) a dressé le bilan complet de sa méthode de gouvernance et sa manière d'établir des règles, et a formulé des recommandations précises et utiles pour la création de l'Observatoire [1]. Cette étude de l'OCDE montre que l'OIE ne démarre pas de zéro. En effet, l'OIE compte déjà 13 dispositifs de collecte de données sur lesquels l'Observatoire peut s'appuyer pour mieux comprendre l'utilisation qui est faite des normes de l'OIE.

Partant de là, l'OCDE a formulé trois séries de recommandations :

1. Les objectifs de l'Observatoire doivent être clairement définis. Ils permettront en effet à l'OIE d'obtenir les bonnes informations pour que ses efforts en termes de renforcement des capacités soient adaptés aux besoins spécifiques des Membres, et pour renforcer la base empirique sur laquelle reposent ses normes.
2. L'Observatoire doit servir la mission fondamentale de l'OIE et utiliser le plus efficacement possible les ressources existantes en exploitant les sources d'information présentes. Au début, le champ d'intervention doit être modeste et doit essentiellement consister à contrôler les normes de base, à associer collecte et analyse des informations, et à solliciter d'autres acteurs majeurs qui collectent des données relatives aux normes de l'OIE.
3. L'Observatoire doit produire des résultats utiles qui attestent de la transparence des informations collectées. D'un point de vue plus général et stratégique, l'Observatoire doit être intégré à la gouvernance de l'OIE, il doit

impliquer les Membres pour s'assurer que leurs besoins sont satisfaits, et il doit bénéficier de ressources appropriées.



L'expérience acquise par l'OIE lors de la création de l'Observatoire sera utile à d'autres organisations internationales. Le rôle actif que joue l'OIE dans le [Partenariat des Organisations internationales pour l'élaboration efficace de règles internationales](#) arrive donc à point nommé.

Sa propre expérience dans ce domaine permet à l'OIE de concentrer des données sur les tendances émergentes et les pratiques innovantes en matière de mise en œuvre, de collaborer activement avec d'autres organisations internationales et de contribuer à la rédaction d'un *Recueil de pratiques des organisations internationales* [2].

Avec ses autres partenaires internationaux, l'OIE contribue ainsi à dessiner un paysage réglementaire international qui gagne en efficacité, en transparence et en cohérence.

**D'autres articles parus dans ce numéro de *Panorama* sauront également vous intéresser, notamment :**

- Pilichowski E. (2021). - [Coopération internationale en matière de réglementation : comment mieux faire face aux défis mondiaux.](#)
- [Affronter ensemble les crises mondiales : une meilleure réglementation pour de meilleurs résultats. 8<sup>e</sup> Réunion annuelle des Organisations internationales.](#)
- [Compendium of international organisations' practices.](#)

<https://doi.org/10.20506/bull.2021.2.3282>

## RÉFÉRENCES

1. Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (2020) - OECD study on the World Organisation for Animal Health (OIE) Observatory: Strengthening the implementation of international standards. OECD Publishing, Paris. <https://doi.org/10.1787/c88edbcd-en>.
2. Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (2021) - [Compendium of International Organisations' practices: Working towards more effective international instruments.](#)

## PERSPECTIVES

### ► OPINIONS ET STRATÉGIES

## Apprendre de l'expérience des autres organisations internationales

### MOTS-CLÉS

#enseignement, #norme internationale, #Observatoire de l'OIE, #organisation internationale, #Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #Services vétérinaires.

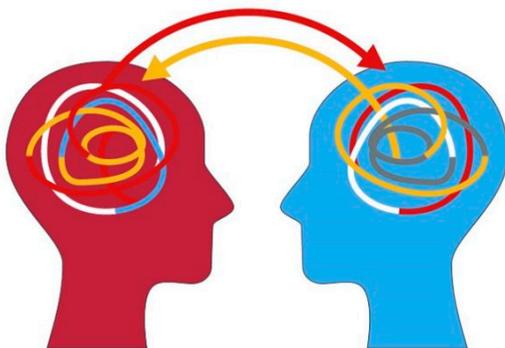
### AUTEURS

Céline Pinsard<sup>(1)</sup>, Lorraine Bourgasser<sup>(1)</sup>, Géraldine Coronado Pertriaux<sup>(1)</sup>, Karine Bertholon<sup>(1)</sup>, Gilles Goulu<sup>(1)</sup> & Elisa Rapenne<sup>(1)</sup>

(1) Groupe d'étude des politiques publiques (GEPP), [École nationale des services vétérinaires – France vétérinaire international \(ENSV-FVI\)](#) [VetAgro Sup](#), Marcy-l'Étoile (France).

*Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.*

*Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.*



© Getty Images

*Le suivi de l'application des normes et de leur pertinence est une préoccupation croissante des organisations internationales, en témoigne le Partenariat des organisations internationales lancé par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en 2014. Plusieurs organisations internationales se sont d'ailleurs dotées d'un mécanisme, tel que l'[Observatoire de l'Organisation mondiale de la santé animale \(OIE\)](#), leur permettant d'avoir une vue globale de*

*l'application de leurs normes. D'autres exemples sont présentés ci-après.*

L'**Organisation internationale de normalisation (ISO)** soumet ses normes à un examen systématique tous les cinq ans au minimum. Les organismes de normalisation nationaux doivent répondre à une enquête dont les résultats sont informatisés et traités dans une base de données spécifique. À l'issue de ce processus, la pertinence de la norme est discutée et elle peut être modifiée - voire supprimée [1].

L'**Organisation internationale du travail (OIT)** dispose d'un [mécanisme d'examen des normes \(MEN\)](#) opérationnel depuis 2015, assuré par un groupe de travail tripartite (gouvernements/employeurs/salariés). Celui-ci se réunit annuellement pour examiner les normes correspondant aux thématiques choisies et leur attribuer un statut : « à jour », « appelant de nouvelles actions en vue de maintenir une pertinence continue et future » ou « dépassée ». Ce travail doit aboutir à des recommandations et à des mesures de suivi concrètes assorties de délais de mise en œuvre.

Le Secrétariat de la **Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)** s'est également doté d'un mécanisme, appelé [IRSS \(Implementation Review and Support System\)](#), qui intervient tous les trois ans. Son but est double : identification des obstacles à l'application des normes et renforcement des capacités [2].

Si l'Observatoire de l'OIE n'en est qu'à sa phase pilote, il suscite déjà un vif intérêt de la part des autres organisations internationales, qui sont attentives à son évolution en ce qui concerne son fonctionnement et sa gouvernance, points déterminant l'efficacité de son action. Une initiative française similaire, au sein du **Codex Alimentarius**, présentée lors du [32<sup>e</sup> Comité du Codex sur les principes généraux \(CCGP32\)](#), témoigne de cet intérêt.

**D'autres articles parus dans ce numéro de Panorama sauront également vous intéresser, notamment :**

- Kruse H. & El Haffar F. (2021). - [Améliorer le suivi de l'utilisation des normes du Codex](#).
- Nersisyan A. & Shamilov A. (2021). - [Le suivi de la mise en œuvre des normes de la Convention internationale pour la protection des végétaux \(CIPV\)](#).
- Pilichowski E. (2021). - [Coopération internationale en matière de réglementation : comment mieux faire face aux défis mondiaux](#).
- [Affronter ensemble les crises mondiales : une meilleure réglementation pour de meilleurs résultats](#). 8<sup>e</sup> Réunion annuelle des Organisations internationales.

<https://doi.org/10.20506/bull.2021.2.3283>

## RÉFÉRENCES

1. Organisation internationale de normalisation (ISO) (2019). - [Guidance on the systematic review process in ISO](#).
2. Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) (2013). - [Le IPCC Implementation Review and Support System \(IRSS\)](#).

## DOSSIER

### Les compétences des Services vétérinaires dans le domaine des échanges internationaux : état des lieux et formations adaptées

#### MOTS-CLÉS

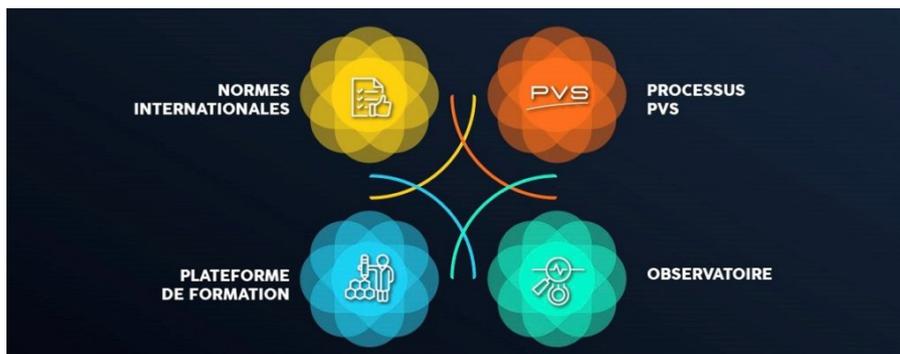
#échanges commerciaux dénués de risque, #Observatoire de l'OIE, #Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #renforcement des capacités, #Services vétérinaires.

#### AUTEURS

Karen Bucher<sup>(1)</sup>, Francisco D'Alessio<sup>(1)</sup> & Nadège Leboucq<sup>(2)</sup>

(1) Service des normes, [Organisation mondiale de la santé animale \(OIE\)](#).

(2) Secrétariat de la Plateforme de formation de l'OIE, [Organisation mondiale de la santé animale \(OIE\)](#).



*Le thème technique de 2020 de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) - Compétences requises de la part des Services vétérinaires dans le domaine du commerce international : opportunités et défis - examine la possibilité de créer des liens entre les normes internationales de l'OIE, le Processus PVS de l'OIE, l'Observatoire de l'OIE et la Plateforme de formation de l'OIE [1].*

### La sécurité sanitaire des échanges internationaux mobilise des compétences très diverses

Les normes de l'OIE contiennent des recommandations visant à améliorer la santé et le bien-être animal au niveau mondial et à garantir la sécurité sanitaire des échanges internationaux. Parallèlement aux principes énoncés dans l'[Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires \(Accord SPS\)](#) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les normes de l'OIE apportent un cadre permettant d'éviter que la santé animale serve

d'argument pour imposer des obstacles injustifiés en matière de commerce international.

Ayant procédé à une analyse approfondie des normes existantes de l'OIE et du rôle de l'OMC, l'OIE a élaboré un référentiel complet du rôle des Services vétérinaires au regard de la sécurité sanitaire des échanges internationaux. Ce référentiel ([synthétisé ici](#) [en anglais]) a ensuite permis d'analyser la mise en œuvre des normes de l'OIE par les Membres de l'OIE et de cerner les besoins de ceux-ci en termes de compétences.

Les résultats ont fait apparaître une matrice complexe qui associe diverses compétences de nature technique, institutionnelle, politique, juridique et collaborative. La matrice recouvre des thématiques éminemment pertinentes pour d'autres aspects des fonctions des Services vétérinaires, par exemple la capacité de mettre en place un programme national de surveillance de la santé animale. Elle suppose également que les personnels des Services vétérinaires aient acquis des connaissances et une expérience dans des domaines très variés, telles que les compétences élémentaires pour interagir dans les négociations avec les partenaires commerciaux.

Une série de 20 compétences critiques, parmi celles prises en compte dans le Processus PVS, sont considérées comme étant directement liées au rôle des Services vétérinaires dans les échanges internationaux.

## Renforcer les compétences des Membres en matière commerciale

Un programme complet de renforcement des compétences devrait avoir pour objet de répondre à cet ensemble complexe d'exigences ; tel est l'important travail que l'OIE a entrepris dans le cadre de la réforme de son système de formation. L'une des 15 séries de compétences qui composent le **Cadre de formation par compétences** de l'OIE (en cours de développement) est entièrement consacrée au commerce et proposera plus de 30 modules d'e-learning, en fonction des financements disponibles. Ces modules auront vocation à couvrir l'intégralité des chapitres du Titre 5 du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* et du *Code sanitaire pour les animaux aquatiques* [2, 3], tout en offrant des solutions de formation pour les Membres dont les Services vétérinaires sont à un faible stade d'avancement pour les compétences critiques de l'Outil PVS de l'OIE relatives au commerce, sous forme de cours en ligne adaptés aux besoins nationaux.

## Initiatives de l'OIE pour des formations adaptées

Par le biais de son Observatoire, l'OIE peut désormais procéder à des évaluations approfondies des besoins des Membres en matière de formation, en recoupant les informations provenant de plusieurs sources dont le Processus PVS, le Système mondial d'information zoonitaire (OIE-WAHIS), les statuts sanitaires officiels des Membres, les bases de données de l'OMC, etc.

L'Observatoire réalise un suivi de la mise en œuvre des normes de l'OIE et répartit en trois catégories les problématiques auxquelles les Membres sont confrontés :

- législation et mise en application
- interactions avec les parties prenantes
- capacités techniques.

Ces informations permettent ensuite de structurer le contenu de formations de type hybride (c'est-à-dire associant

un enseignement présentiel et des cours en ligne) dispensées à l'échelle régionale ou bien, chaque fois que nécessaire, à l'échelle nationale si le niveau d'accès aux marchés d'un pays l'exige. L'interaction continue entre l'Observatoire et la Plateforme de formation va renforcer les compétences des Services vétérinaires en matière de commerce international. En outre, elle contribuera à mieux définir les conditions garantissant la sécurité sanitaire du commerce pour les pays partenaires et à assurer une meilleure conformité avec les principes de l'Accord SPS et les normes internationales de l'OIE.

**D'autres articles parus dans ce numéro de *Panorama* sauront également vous intéresser, notamment :**

- Leboucq N. (2021) - [Connexions entre l'Observatoire de l'OIE et la Plateforme de l'OIE pour la formation des Services vétérinaires.](#)

<https://doi.org/10.20506/bull.2021.2.3284>

## RÉFÉRENCES

1. Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (2020). - [Required competencies of Veterinary Services in the context of international trade: opportunities and challenges.](#)
2. Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (2021). - [Titre 5. Mesures commerciales, procédures d'importation et d'exportation et certification vétérinaire.](#) In Code sanitaire pour les animaux terrestres.
3. Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (2021). - [Titre 5. Mesures commerciales, procédures d'importation et d'exportation et certification sanitaire.](#) In Code sanitaire pour les animaux aquatiques.

## DOSSIER

### Mise en œuvre des normes de l'OIE sur la fièvre aphteuse dans les Amériques

L'analyse des données : un moyen de visualiser la mise en œuvre des normes de l'OIE

#### MOTS-CLÉS

#Amériques, #fièvre aphteuse, #norme internationale, #Observatoire de l'OIE, #Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #statut sanitaire, #surveillance.

#### AUTEURS

Lina Awada<sup>(1)</sup>, Paolo Tizzani<sup>(1)</sup> & Aurelio Cabezas<sup>(2)</sup>

(1) Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale, [Organisation mondiale de la santé animale \(OIE\)](#).

(2) Service des statuts, [Organisation mondiale de la santé animale \(OIE\)](#).



Photo : [Rickie-Tom Schünemann \(Unsplash\)](#)

*Quels processus les Membres de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) doivent-ils mettre en place pour appliquer les normes de l'OIE ? Quels obstacles rencontrent-ils ? Enfin, comment pouvons-nous, pour aider à répondre à ces deux questions, tirer le meilleur profit des sources de données auxquelles l'OIE a accès ? L'étude présentée ci-après a cherché à résoudre ce problème. Elle servira de prototype pour la phase pilote de l'Observatoire de l'OIE.*

L'objectif de ce prototype était d'étudier de près la mise en œuvre des normes de l'OIE concernant la fièvre aphteuse dans les Amériques. Le choix du scénario s'est fait naturellement, car il est notoire que les normes de l'OIE s'appliquent pour contrôler la maladie dans cette région.

Différentes sources d'information ont été utilisées pour étudier les deux points suivants :

1. À quel point les normes de l'OIE concernant la qualité des Services vétérinaires, le suivi de la maladie, sa notification et son contrôle sont-elles effectivement mises en œuvre ?
2. Quelles sont les effets des normes de l'OIE sur la santé animale et les échanges internationaux ?

Cet article se concentre sur l'application de certaines activités de veille sanitaire et de lutte contre la fièvre aphteuse, en se basant sur les données du [Système mondial d'information zoosanitaire \(OIE-WAHIS\)](#) et sur le nombre de Membres de l'OIE officiellement reconnus indemnes de fièvre aphteuse au cours de la période 1996-2020.

La Figure 1 ci-dessous montre le pourcentage de Membres qui appliquaient des activités de surveillance et de contrôle chez les animaux domestiques entre 2005 et 2019. Les mesures les plus souvent appliquées (par environ 95 % des Membres, en moyenne sur la période) étaient les mesures de veille passive et de précautions aux frontières. Venaient ensuite les mesures de veille active et de contrôle des déplacements, appliquées, respectivement, par 41 % et 54 % des Membres, en moyenne sur la période. Enfin, 29 % des Membres (en moyenne sur la période) pratiquaient le zonage et la vaccination officielle.

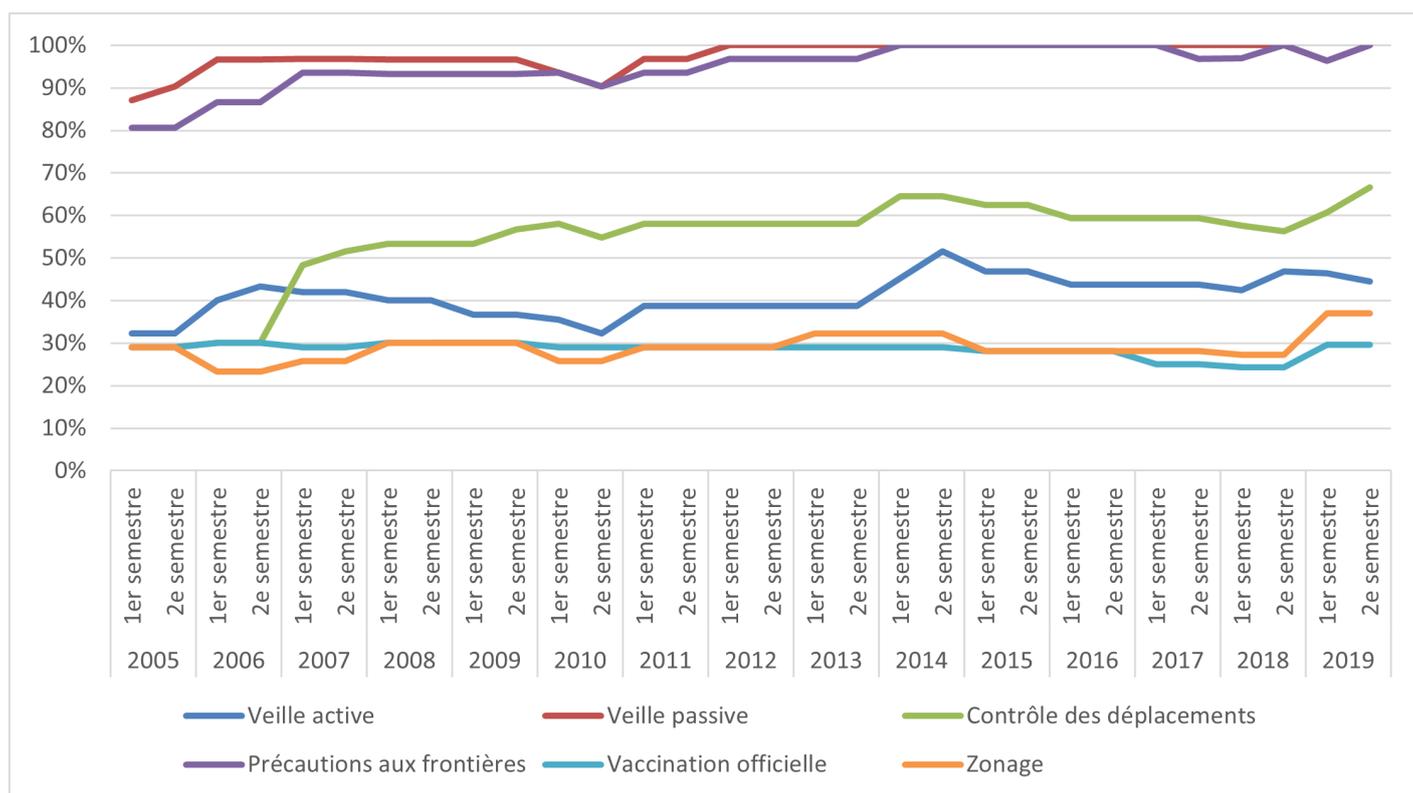


Fig. 1. Pourcentage de Membres de l'OIE (région des Amériques) pratiquant des activités de surveillance et de contrôle, par semestre (2 par an) entre 2005 et 2019

La Figure 2 ci-dessous montre l'évolution croissante du nombre de Membres indemnes de fièvre aphteuse, dans la région des Amériques, entre 1996 et 2020. En 2020, la totalité des Membres d'Amérique du Nord, d'Amérique centrale et des Caraïbes, ainsi que 90 % des Membres d'Amérique du Sud étaient déclarés indemnes de fièvre

aphteuse. Il y a néanmoins eu des cas de suspension de statut au cours de la période.

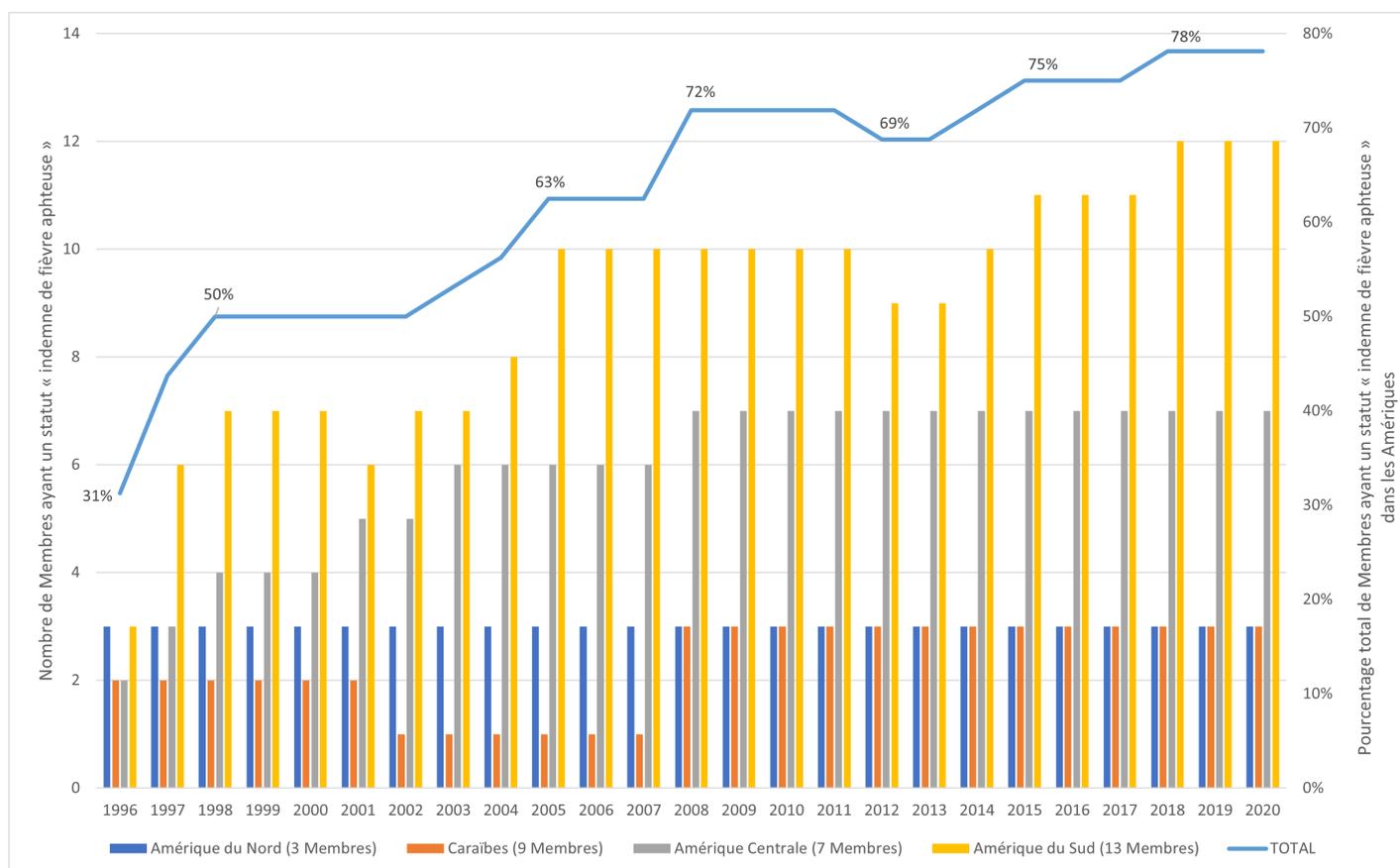


Fig. 2. Nombre de Membres de l'OIE (région des Amériques) reconnus (pays ou zones) indemnes de fièvre aphteuse, par année d'adoption des Résolutions lors des Sessions générales, et par sous-région

Cette étude prototypique est parfaitement transposable à d'autres maladies et à d'autres régions si l'on suit une méthodologie stricte et qu'on l'applique de façon systématique en utilisant les sources de données pertinentes. Ce type d'analyse permet de mieux cibler les activités de renforcement des capacités prévues dans le cadre de stratégies régionales ou mondiales. À travers sa [stratégie de transformation numérique](#), l'OIE vise à améliorer la qualité des données recueillies et leur adéquation avec des normes régulièrement actualisées, et à mieux relier les bases de données qui existent au sein de l'OIE, pour une meilleure synergie.

<https://doi.org/10.20506/bull.2021.2.3285>

## DOSSIER

### Un nouvel éclairage sur la durabilité des laboratoires

Liens avec le processus PVS et l'Observatoire de l'OIE

#### MOTS-CLÉS

#gestion des données, #laboratoire, #Observatoire de l'OIE, #Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #pérennisation, #Processus PVS de l'OIE.

#### AUTEURS

Jennifer Lasley, Service de la préparation et de la résilience, [Organisation mondiale de la santé animale \(OIE\)](#).

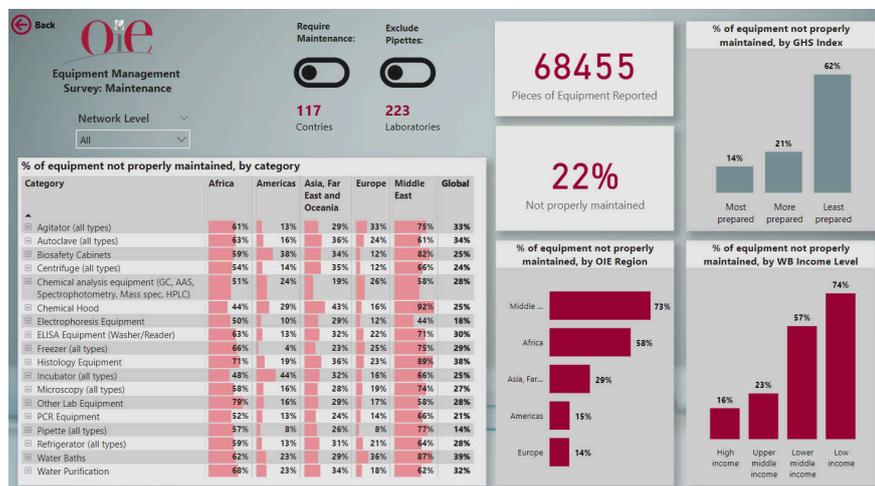


*L'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) recueille une formidable quantité d'informations et de données auprès de ses Membres. La stratégie de transformation numérique de l'OIE permettra à l'Observatoire de l'OIE d'exploiter des données jusqu'ici inutilisées mais bel et bien existantes.*

Grâce au généreux concours d'Affaires mondiales Canada, les données provenant des [missions du Processus PVS pour les laboratoires](#) sont actuellement utilisées pour déterminer ce qui limite la durée de vie des laboratoires. Les résultats qui en découleront éclaireront les Membres et l'OIE sur la façon d'améliorer la durabilité des laboratoires dans le monde. Cette activité s'inscrit dans la mission de l'Observatoire de l'OIE afin de mieux comprendre et de mieux suivre la mise en œuvre des [normes internationales de l'OIE](#) en accordant une place centrale aux éléments factuels.

Les données sur la mise en œuvre des normes internationales de l'OIE par les Membres, en ce qui concerne les laboratoires, seront plus faciles à consulter et à mettre à jour

La visualisation des données, les portails sur internet et les formulaires électroniques permettront de suivre de façon plus dynamique l'application des normes internationales de l'OIE, en particulier la Partie 1 des *Manuels* [1, 2] et les chapitres des *Codes* concernant les pratiques des laboratoires [3, 4].



Extrait du tableau de bord dynamique du sondage de l'OIE sur la gestion du matériel (2019) concernant la maintenance du matériel dans les laboratoires vétérinaires à travers le monde. Ce type de tableau de bord permet de visualiser tout ce qui peut contribuer à la durabilité, la qualité, la sûreté et la sécurité des laboratoires.

Les résultats obtenus avec les outils actuellement développés pour mesurer la viabilité des laboratoires dans le temps donneront des pistes qui pourront faciliter les négociations commerciales, les audits et les évaluations PVS. Cette approche permettra aussi à chacun des Membres de pratiquer sa propre évaluation en se servant des outils du Processus PVS et de l'analyse des tendances dynamiques.

Les données sur les performances des systèmes de laboratoires peuvent être utilisées pour l'évaluation des « compétences critiques » PVS

Les missions du Processus PVS pour les laboratoires, les premières à être proposées intégralement en ligne, en mars 2021, devraient faciliter la saisie des données, accroître leur qualité, simplifier leur compréhension, permettre une progression fluide tout au long du Processus PVS et les rendre plus accessibles à un plus grand nombre de Membres.

Avec la numérisation de la méthodologie du Processus PVS pour les laboratoires et des données connexes, les Experts PVS et les Membres pourront exploiter ces données et ces outils au-delà du terme de la mission et mieux déterminer le niveau de progression des Services vétérinaires en termes de compétences critiques relatives aux laboratoires.

Les données peuvent apporter un éclairage sur les investissements qu'il convient de faire pour des systèmes de laboratoires durables

La pandémie de COVID-19 ayant démontré l'importance pour un laboratoire d'être réactif et pérenne, les politiques et les processus décisionnels basés sur une approche factuelle sont plus essentiels que jamais. Les investissements devront être étudiés attentivement pour des progrès durables et être plutôt axés sur la préservation des performances, de la qualité, de la sécurité sanitaire, de la sécurité alimentaire et des compétences.

Une telle approche permet à l'OIE de s'assurer que ses normes sont pertinentes et adaptées, et que ses efforts en termes de renforcement des capacités répondent mieux aux besoins spécifiques de ses Membres.

<https://doi.org/10.20506/bull.2021.2.3286>

## RÉFÉRENCES

1. Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (2021). - Partie 1. Normes générales. *In Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres.*
2. Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (2021). - Partie 1. Dispositions générales. *In Manuel des tests de diagnostic pour les animaux aquatiques.*
3. Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (2021). - [Code sanitaire pour les animaux terrestres.](#)
4. Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (2021). - [Code sanitaire pour les animaux aquatiques.](#)

## AUTOUR DU MONDE

### ▶ ACTIONS DE L'OIE

## Connexions entre l'Observatoire de l'OIE et la Plateforme de l'OIE pour la formation des Services vétérinaires

Les rouages d'une collaboration opérationnelle importante

#### MOTS-CLÉS

#enseignement, #Observatoire de l'OIE, #Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #Services vétérinaires.

#### AUTEURS

[Nadège Leboucq](#), Secrétariat de la Plateforme de formation de l'OIE, [Organisation mondiale de la santé animale \(OIE\)](#).



© Getty Images

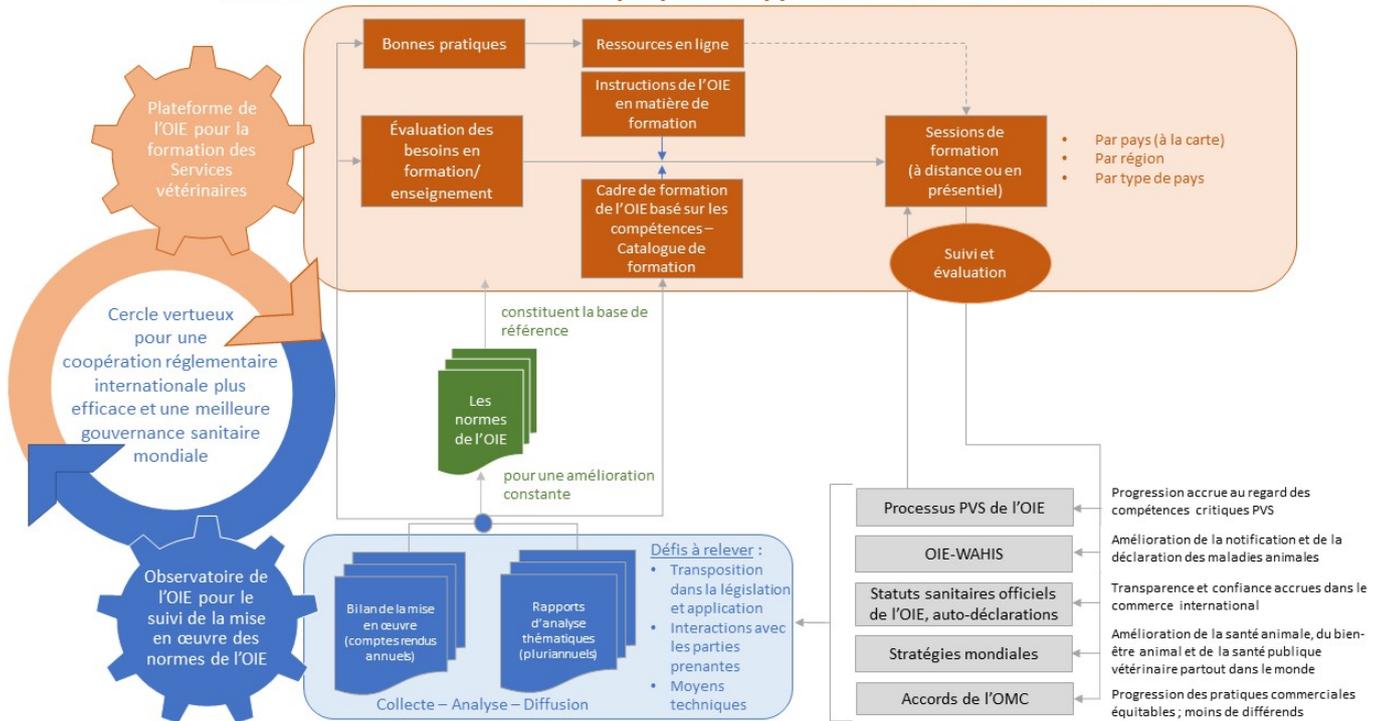
*L'Observatoire et la Plateforme de formation de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) travaillent en synergie étroite afin de créer un environnement incitatif à la bonne mise en œuvre des normes de l'OIE par ses Membres.*

L'Observatoire fournira une analyse des besoins en formation et alimentera en bonnes pratiques le réservoir de ressources en ligne du [Portail de formation de l'OIE](#).

La Plateforme, par ses programmes de formation adaptés et un dispositif robuste de suivi et évaluation, renforcera les compétences des Services vétérinaires et mesurera les progrès en terme d'utilisation des normes de l'OIE, appuyée notamment par l'[Outil d'évaluation PVS](#).

Le but recherché de cette collaboration transversale au sein de l'OIE est une coopération réglementaire internationale plus efficace, au profit d'une meilleure gouvernance sanitaire mondiale.

## La réponse aux besoins des Membres (Objectif stratégique n° 3 du Septième Plan stratégique de l'OIE) : « Création d'un environnement propice à l'application des normes de l'OIE »



## AUTOUR DU MONDE

### ▶ ACTIONS DE L'OIE

Des normes et lignes directrices de l'OIE à la création de la base de données mondiale de l'OIE sur l'utilisation des agents antimicrobiens : un projet d'ensemble

#### MOTS-CLÉS

#gestion des données, #lignes directrices, #norme internationale, #Observatoire de l'OIE, #Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #résistance aux antimicrobiens.



© Pelooyen / Getty Images

*Les normes et lignes directrices de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) approuvées par les Membres de l'OIE constituent la base du rapport annuel publié par l'OIE sur*



*l'utilisation des agents antimicrobiens chez les animaux dans le monde.*

*En outre, le mécanisme mis en place par le biais de l'Observatoire de l'OIE permet d'observer et d'analyser les pratiques déployées par les Membres pour appliquer ces normes.*

Une prochaine publication, *Des normes de l'OIE à l'utilisation responsable et prudente des agents antimicrobiens : soutenir la gouvernance de l'utilisation des agents antimicrobiens chez les animaux*, apportera d'utiles éclaircissements sur les liens entre ces deux initiatives.

[Plus d'informations sur la Base de données mondiale sur les agents antimicrobiens destinés à être utilisés chez les animaux](#)

[Plus d'informations sur l'Observatoire de l'OIE](#)

## AUTOUR DU MONDE

### ▶ INITIATIVES DU RÉSEAU

## L'Accord SPS de l'OMC et son rôle dans la surveillance du processus d'harmonisation et d'application des normes internationales

### MOTS-CLÉS

#Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (accord SPS), #échanges commerciaux dénués de risque, #norme internationale, #Observatoire de l'OIE, #Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #Organisation mondiale du commerce (OMC).

### AUTEURS

Christiane Wolff<sup>(1)</sup> & Arti Gobind Daswani<sup>(1)\*</sup>

(1) Section SPS, Division de l'agriculture et des produits de base, [Organisation mondiale du commerce \(OMC\)](https://www.wto.org/).

\* Contact auteurs : [Arti.daswani@wto.org](mailto:Arti.daswani@wto.org) ; [spscommittee@wto.org](mailto:spscommittee@wto.org).

*Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.*

*Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.*



© Getty Images

*L'harmonisation est l'un des principes fondamentaux de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui la définit comme suit : « Établissement, reconnaissance et application de mesures sanitaires et*

*phytosanitaires communes par différents Membres » [1, 2].*

Selon les termes de l'Accord SPS, les Membres de l'OMC sont encouragés à fonder leurs mesures SPS sur les normes, lignes directrices ou recommandations internationales élaborées à cette fin par les trois organisations internationales compétentes en la matière et reconnues par l'OMC, à savoir la Commission du Codex Alimentarius (Codex) pour la sécurité sanitaire des aliments, le Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) pour la préservation des végétaux, et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) pour la santé animale et les zoonoses [3].

Le [Comité SPS](#) a pour tâche d'assurer le suivi du processus d'harmonisation et de l'utilisation des normes internationales [4]. Il a mis en place une procédure de surveillance qui permet aux Membres de l'OMC de déceler les situations dans lesquelles telle ou telle norme internationale n'est pas utilisée, les situations faisant apparaître la nécessité de mettre à jour une norme existante, ou encore les situations dans lesquelles il manquerait une norme internationale [5, 6]. Le Comité SPS examine les rapports annuels de surveillance qui sont portés à l'attention des organismes internationaux chargés de l'élaboration des normes, et collabore étroitement avec ceux-ci dans leurs domaines respectifs.

Le cinquième *Examen du fonctionnement et de la mise en œuvre de l'Accord SPS* souligne le rôle que jouent ces organisations internationales normatives dans le partage de documents d'orientation concernant l'incertitude scientifique et le manque de preuves scientifiques dans le processus d'analyse des risques, et encourage les Membres à procéder à un réexamen périodique de leurs mesures sanitaires et phytosanitaires à la lumière des évolutions et mises à jour intervenues dans les domaines concernés [7, 8].

<https://doi.org/10.20506/bull.2021.2.3287>

## RÉFÉRENCES

1. Organisation mondiale du commerce (OMC) (1994). - [Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires](#). 15 pp.
2. Organisation mondiale du commerce (OMC) (1998). - [Comprendre l'Accord de l'OMC sur les mesures sanitaires et phytosanitaires](#).
3. Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (2020). - Assurer la sécurité sanitaire des échanges internationaux d'animaux et de produits d'origine animale. *Rev. Sci. Tech. Off. Int. Epiz.*, **39** (1). <https://doi.org/10.20506/rst.issue.39.1.3056>.
4. Organisation mondiale du commerce (OMC) & Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (2019). - [Facilitating trade through regulatory cooperation. The case of the WTO's TBT/SPS Agreements and Committees](#).
5. Organisation mondiale du commerce (OMC) (2004). - Révision de la procédure pour la surveillance du processus d'harmonisation internationale. Document [G/SPS/11/Rev.1](#).
6. Organisation mondiale du commerce (OMC) (2021). - [Système de gestion des renseignements sanitaires et phytosanitaires](#).
7. Organisation mondiale du commerce (OMC) (2020). - Examen du fonctionnement et de la mise en œuvre de l'accord SPS. Documents [G/SPS/64](#) et [G/SPS/64/Add.1](#).
8. Organisation mondiale du commerce (OMC) (2020). - [Les Membres de l'OMC adoptent un rapport sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires, la santé des animaux et la préservation des végétaux, ouvrant la voie à de nouveaux travaux](#).

## AUTOUR DU MONDE

### ▶ INITIATIVES DU RÉSEAU

## La base de données de l'Accord sur la facilitation des échanges

### MOTS-CLÉS

#Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (accord SPS), #échanges commerciaux dénués de risque, #Observatoire de l'OIE, #Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #Organisation mondiale du commerce (OMC), #renforcement des capacités, #transparence.

### AUTEURS

María Álvarez de Cózar, Section de la facilitation des échanges, Division de l'accès aux marchés, [Organisation mondiale du commerce \(OMC\)](#).

*Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.*

*Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.*



© Getty Images

*La [base de données de l'Accord sur la facilitation des échanges \(AFE\)](#) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) est une plateforme en ligne qui permet aux utilisateurs de suivre et d'analyser la mise en œuvre de l'AFE.*

L'AFE est le premier Accord de l'OMC dans le cadre duquel les Membres parmi les pays en développement ou les pays les moins développés peuvent établir leur propre calendrier de mise en œuvre, et les progrès en matière de mise en œuvre de l'Accord sont explicitement liés à l'acquisition de l'assistance technique et du soutien nécessaires

pour renforcer les capacités.

Dans cette base de données, [le tableau interactif de mise en œuvre de l'AFE](#) facilite l'analyse de ce processus en fournissant différents outils pour examiner la situation des Membres de l'OMC au regard des engagements en matière de mise en œuvre. Collectivement, ces engagements constituent une feuille de route concernant la date souhaitée d'une pleine mise en œuvre de l'AFE par l'ensemble des Membres.

La base de données offre également des informations approfondies sur la série de notifications de transparence rendues obligatoires par l'AFE, telles que l'obligation de publier des informations en ligne concernant les procédures d'importation et d'exportation ou de prévoir des points de contact pour répondre aux demandes de renseignements. Ces informations sont à consulter dans les « [profils](#) » [des Membres](#), ainsi que sur la [page à l'intention des Autorités et des opérateurs](#). En outre, les « [profils](#) » des Membres proposent une plateforme permettant d'examiner les progrès de mise en œuvre réalisés par chacun.

La base de données offre également aux utilisateurs un accès à l'ensemble des [notifications et communiqués](#) présentés par les Membres. Enfin, la base de données fournit des informations mises à jour sur les activités du [Comité de la facilitation des échanges](#) de l'OMC, ainsi que d'autres informations pertinentes.

## Les antécédents

Les opérateurs commerciaux des pays en développement et les moins développés ont depuis longtemps fait état, lors de leurs échanges internationaux de marchandises, d'un grand nombre de lourdeurs administratives, qui pèsent particulièrement sur les petites et moyennes entreprises. Pour y remédier, les Membres de l'OMC ont négocié l'AFE, un accord historique conçu pour offrir des mesures pratiques pour renforcer les échanges internationaux et la croissance économique. Cet accord, [entré en vigueur le 22 février 2017](#), contient des dispositions visant à accélérer le mouvement, la mainlevée et le dédouanement des marchandises aux frontières et des marchandises en transit. Il établit également des mesures en faveur d'une coopération efficace entre les Douanes et les autres autorités compétentes en matière de facilitation des échanges et de respect des procédures douanières. Enfin, il inclut des dispositions en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités.

<https://doi.org/10.20506/bull.2021.2.3288>

## AUTOUR DU MONDE

### ▶ INITIATIVES DU RÉSEAU

## Le suivi de la mise en œuvre des normes de la Convention internationale pour la protection des végétaux

### MOTS-CLÉS

#Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), #échanges commerciaux dénués de risque, #norme internationale, #Observatoire de l'OIE, #Organisation mondiale de la santé animale (OIE).

### AUTEURS

Avetik Nersisyan<sup>(1)</sup> & Artur Shamilov<sup>(1)\*</sup>

(1) [Convention internationale pour la protection des végétaux \(CIPV\)](#), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

\* Contact auteurs : [artur.shamilov@fao.org](mailto:artur.shamilov@fao.org).

*Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.*

*Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.*



© Getty Images

*La Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) est un traité mondial signé par 184 pays dans le but de protéger les ressources végétales (y compris forêts, plantes aquatiques, plantes sauvages et biodiversité) contre les maladies dont elle peut être*

atteintes. La CIPV a été créée pour faciliter des échanges sûrs dans le cadre d'actions communes et efficaces destinées à prévenir la propagation et l'introduction de maladies des végétaux et à promouvoir des mesures appropriées pour leur maîtrise.

## **Le Système de suivi et de soutien de la mise en œuvre de la CIPV**

Le Système de suivi et de soutien de la mise en œuvre de la CIPV (*Implementation Review and Support System – IRSS*) a été conçu comme un processus de suivi des difficultés qui pouvaient être rencontrées dans la mise en œuvre de la CIPV, de ses normes et des recommandations de la Commission des mesures phytosanitaires, qui est l'organe directeur de la CIPV. Cependant l'IRSS entend également se confronter aux problématiques émergentes et offrir une assistance aux signataires afin de leur permettre de se concentrer sur la mise en œuvre de la CIPV.

Voici deux exemples d'études qui ont mis à profit les données de l'IRSS : [Étude de l'IRSS sur les plantes aquatiques – 2012](#) et [Étude de l'IRSS sur le commerce en ligne de végétaux – 2012](#).

## **En savoir plus sur la Convention internationale pour la protection des végétaux**

La CIPV a été instaurée en tant que Convention en 1951, puis amendée en 1979 et 1997. C'est l'une des « trois sœurs » reconnues par l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC), aux côtés de la Commission du Codex alimentarius et de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE).

[Site web de la Convention internationale pour la protection des végétaux \(CIPV\)](#)

<https://doi.org/10.20506/bull.2021.2.3289>

## AUTOUR DU MONDE

### ▶ INITIATIVES DU RÉSEAU

## Améliorer le suivi de l'utilisation des normes du Codex

### MOTS-CLÉS

#Commission du Codex Alimentarius, #norme internationale, #Observatoire de l'OIE, #Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), #Organisation mondiale de la santé (OMS), #Organisation mondiale de la santé animale (OIE).

### AUTEURS

Hilde Kruse<sup>(1)\*</sup> & Farid El Haffar<sup>(1)</sup>

(1) [Secrétariat de la Commission du Codex Alimentarius](#), Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires.

\* Contact auteurs : [hilde.kruse@fao.org](mailto:hilde.kruse@fao.org).

*Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE, de la FAO ou de l'OMS quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.*

*Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE, la FAO ou l'OMS par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.*



© OIE/ Afshin Azadi

*Le Plan stratégique 2020–2025 du Codex fixe notamment pour objectif « d'accroître les effets en faisant en sorte que les normes du Codex soient reconnues et utilisées ». En améliorant la surveillance de l'utilisation des normes du Codex, l'efficacité globale du Codex se trouvera, à terme, renforcée.*

La mission de la [Commission du Codex Alimentarius](#), telle qu'établie en 1963 par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), est d'élaborer des normes alimentaires internationales, des directives et des codes de bonne pratique en vue de protéger la santé des consommateurs et de garantir des pratiques équitables en matière d'échanges de denrées alimentaires. La Commission favorise également la coordination de l'ensemble du travail de normalisation dans le domaine alimentaire engagé par les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales.

La production alimentaire d'origine animale peut affecter la sécurité sanitaire des aliments et leur qualité. De ce fait, l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et le Codex partagent de nombreux sujets d'intérêt, tout particulièrement sur des questions telles que les résidus de médicaments vétérinaires, l'hygiène des aliments ou les résistances microbiennes.



En 2019, la Commission du Codex a adopté le Plan stratégique du Codex pour 2020–2025, qui fixe le nouvel objectif ambitieux d'« accroître les effets en faisant en sorte que les normes du Codex soient reconnues et utilisées » et fournit des indicateurs pour aider à mesurer les effets de ces normes. Améliorer le suivi de l'utilisation des normes du Codex apportera des informations plus précises qui contribueront à repérer les normes les plus utiles et aideront la Commission à mieux comprendre les difficultés auxquelles sont confrontés les Membres dans le cadre de l'application de ces normes. L'objectif ultime est de renforcer l'efficacité globale du Codex.

L'expérience de l'Observatoire de l'OIE et les enseignements tirés seront extrêmement utiles au Codex, qui est en train de créer son propre système de suivi.

<https://doi.org/10.20506/bull.2021.2.3290>

## AUTOUR DU MONDE

### ▶ INITIATIVES DU RÉSEAU

## Sécurité sanitaire des échanges commerciaux : comment s'assurer que les mesures sanitaires et phytosanitaires soient bien adaptées ?

### MOTS-CLÉS

#Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (accord SPS), #échanges commerciaux dénués de risque, #Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF), #norme internationale, #Observatoire de l'OIE, #Organisation mondiale de la santé animale (OIE), Organisation mondiale du commerce (OMC).

### AUTEURS

Camille Fléchet<sup>(1)</sup> & Marlyne Hopper<sup>(2)\*</sup>

(1) [Organisation mondiale du commerce \(OMC\)](#).

(2) [Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce \(STDF\)](#).

\* Contact auteurs : [STDFSecretariat@wto.org](mailto:STDFSecretariat@wto.org).

*Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.*

*Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.*



© STDF/José Carlos Alexandre

**STDF** | FONDS POUR L'APPLICATION des NORMES  
et le DÉVELOPPEMENT du COMMERCE



*Tous les pays s'appuient sur des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) pour s'assurer que*

*les denrées alimentaires soient sans danger pour les consommateurs et pour empêcher la propagation de ravageurs et de maladies parmi les animaux et les plantes. Les bonnes pratiques réglementaires contribuent à améliorer la qualité et l'efficacité des mesures SPS afin d'atteindre les résultats escomptés.*

Le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF), un partenariat mondial destiné à assurer la sécurité sanitaire des échanges commerciaux<sup>(1)</sup>, réalise actuellement un manuel à l'intention des régulateurs SPS des pays en développement. Ce manuel portera sur la façon d'appliquer les bonnes pratiques réglementaires (consultation des parties intéressées, inventaire de la réglementation, évaluations de l'impact de la réglementation, etc.), même en cas de ressources ou de moyens limités.

Ce futur guide des bonnes pratiques réglementaires, rédigé après consultation de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et d'autres partenaires du STDF, aidera les régulateurs SPS à s'appuyer sur ces bonnes pratiques afin de concevoir des mesures SPS adaptées aux objectifs, ou de les évaluer et de les réviser le cas échéant. Le but poursuivi est d'améliorer le respect des normes internationales reconnues dans l'Accord SPS de l'Organisation mondiale du commerce (et établies par le Codex Alimentarius, la Convention internationale pour la protection des végétaux et l'OIE) afin de garantir la protection sanitaire tout en facilitant les échanges.

---

(1) Le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF) est un partenariat mondial destiné à faciliter un commerce sûr en contribuant à une croissance économique durable, à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire. Grâce à sa plateforme mondiale, à son travail sur les connaissances et à son financement en vue de concevoir, de mettre en œuvre et de tirer les enseignements de projets pilotes novateurs, le STDF aide les pays en développement à améliorer durablement leurs programmes SPS.

<https://doi.org/10.20506/bull.2021.2.3291>

## AUTOUR DU MONDE

### ▶ INITIATIVES DU RÉSEAU

## AMR–Lex, une nouvelle plateforme juridique sur la résistance aux antimicrobiens

### RÉSUMÉ

**AMR–Lex est une base de données mondiale sur la législation et les politiques qui a une incidence en matière de résistance aux antimicrobiens et d'utilisation des antimicrobiens dans les systèmes agro-alimentaires.**

### MOTS-CLÉS

#gestion des données, #législation, #Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), #résistance aux antimicrobiens

### AUTEURS

Andres Vatter Rubio<sup>(1)</sup> & Carmen Bullón Caro<sup>(1)</sup>

(1) Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

© Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2021.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.



© Getty Images

*La législation est fondamentale pour prendre des mesures réglementaires appropriées et garantir que des objectifs politiques contraignants et durables soient mis en œuvre en temps opportun. AMR-Lex, une branche de FAOLEX, permet d'accéder à l'ensemble de la législation qui concerne directement la résistance aux antimicrobiens ou qui a des répercussions en la matière, et ce dans tous les secteurs et domaines réglementaires.*

AMR-Lex donne accès à quelque 27 000 documents du monde entier, d'ordre législatif et politique. Ces informations sont organisées en trois catégories qui portent sur plusieurs champs et domaines réglementaires :

- réglementation sur les antimicrobiens (produits pharmaceutiques vétérinaires, ingrédients nutraceutiques pour animaux, pesticides)
- contamination de l'alimentation et de l'environnement par des antimicrobiens (sécurité sanitaire des aliments, sols, déchets, eau)
- cadres réglementaires de prévention (santé et production animales, santé des végétaux).

AMR-Lex est un sous-ensemble de la base de données FAOLEX de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), référentiel en ligne complet et mis à jour des lois, réglementations, politiques et accords régionaux, bilatéraux ou nationaux ayant trait à l'alimentation, à l'agriculture et à la gestion des ressources naturelles.

Parallèlement à AMR-Lex, et avec le concours de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), la FAO a élaboré une méthodologie d'analyse de la législation relative à la résistance aux antimicrobiens dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture. Cette méthodologie passe en revue les domaines réglementaires pertinents en matière de résistance aux antimicrobiens et peut permettre de mieux évaluer la compatibilité des instruments juridiques nationaux et régionaux avec les normes internationales et les bonnes pratiques. Elle a été expérimentée dans plus de 20 pays et organisations régionales [1].

À l'étape suivante, les organisations constituant la Tripartite (FAO, OIE et OMS) travailleront à l'élaboration d'une méthode s'inscrivant dans le cadre « Une seule santé », qui prendra pleinement en compte les facteurs humains, animaux et environnementaux.

[Base de données FAOLEX](#)

[Portail de la FAO sur la résistance aux antimicrobiens](#)

<https://doi.org/10.20506/bull.2021.2.3292>

## RÉFÉRENCES

1. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (2020). - [Méthodologie d'analyse de la législation relative à la résistance aux antimicrobiens \(RAM\) dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture. Document d'orientation pour les juristes. Version préliminaire pour consultation publique.](#) 47 pp.
2. Organisation mondiale de la santé (OMS), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) & Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (2020). - [Instruments internationaux sur l'utilisation des antimicrobiens dans les secteurs de la santé humaine, des animaux et des plantes.](#) 60 pp.
3. Organisation mondiale de la santé (OMS), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) & Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (2021). - [Résistance aux antimicrobiens et plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable : orientations pour les](#)

équipes de pays des Nations Unies. 24 pp.

## AUTOUR DU MONDE

### ► SUCCÈS

## Les normes internationales de l'OIE : un cadre harmonisé pour la formulation et la modernisation des législations nationales

Leçons tirées des pratiques des Membres de l'OIE pour la mise en œuvre des normes de l'OIE

### MOTS-CLÉS

#Chine (Rép. Pop. de), #Code sanitaire pour les animaux aquatiques, #Code sanitaire pour les animaux terrestres, #législation, #norme internationale, #Nouvelle-Zélande, #Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #santé animale, #Union européenne.

### AUTEURS

Membres du Groupe de référence pour l'Observatoire de l'OIE.

*Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.*

*Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.*



Photo : [Beatriz Pérez Moya \(Unsplash\)](#)

*Les normes internationales de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) établies dans les chapitres génériques (« horizontaux ») du Code sanitaire pour les animaux terrestres et du Code sanitaire pour les animaux aquatiques constituent un continuum de mesures destinées à prévenir et à contrôler les maladies et à garantir des échanges internationaux sûrs. Ces normes offrent aux Services vétérinaires nationaux une base pour élaborer la législation nationale*

*adéquate qui leur permettra d'assumer leurs fonctions de façon satisfaisante et efficace.*

Les Autorités nationales compétentes se servent des normes de l'OIE comme cadre pour définir et élaborer leurs politiques et leurs programmes fondamentaux en matière de veille sanitaire vétérinaire, de déclaration des maladies, de prévention et de contrôle des maladies, d'analyse des risques à l'importation et de mesures commerciales.

**En République Populaire de Chine, la Loi révisée sur la prévention des épizooties** [1], qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2021 et qui utilise les normes de l'OIE comme référence, indique les mesures à prendre en matière d'évaluation du risque de maladies animales, d'instauration de zones et de compartiments indemnes de certaines maladies, de mise au point de plans d'éradication et de notification des maladies animales, et définit les responsabilités des vétérinaires officiels.

Outre cette législation, des procédures et exigences techniques pour l'analyse de risque à l'importation et à l'exportation d'animaux et de produits d'origine animale ont également été publiées dans le but de normaliser davantage l'appréciation du risque à l'importation et à l'exportation d'animaux et de produits d'origine animale [2].

**En Nouvelle-Zélande, la Loi de 1993 sur la biosécurité** [3] établit le cadre juridique permettant la détection, l'exclusion, l'éradication ou la gestion efficace des ravageurs et des micro-organismes indésirables. Elle englobe :

- la gestion du risque en aval de la frontière et l'instauration de normes
- la gestion des frontières
- la surveillance, la préparation et la riposte
- la gestion des ravageurs sur le long terme.

Au regard de cette loi, les normes sanitaires à l'importation doivent se conformer aux principes de l'[Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires \(SPS\)](#) et, plus largement, aux normes de l'OIE en matière d'échanges d'animaux et de produits d'origine animale.

Selon les termes de cette loi, le Gouverneur général de Nouvelle-Zélande peut, par décret, déclarer tout micro-organisme comme étant « à déclaration obligatoire » aux fins de surveillance et de prévention. Ainsi, tout Néo-Zélandais a le devoir de notifier la présence réelle ou supposée de micro-organismes à déclaration obligatoire. La liste des micro-organismes prévus au titre de ce décret s'appuie sur la [Liste des maladies à déclaration obligatoire](#) de l'OIE.

**Dans l'Union européenne, la Loi sur la santé animale** et ses actes délégués et actes d'exécution sont entrés en application le 21 avril 2021 [4]. Ce nouveau cadre juridique suppose une refonte et une modernisation de grande ampleur de la législation européenne en matière de santé animale. Cette loi sur la santé animale a notamment pour objectifs :

- une simplification et une clarification des règles ;
- un classement des maladies animales par catégories et par ordre de priorité dans l'optique d'une intervention de l'Union européenne ;
- une amélioration de la prévention et de la détection précoce et un contrôle plus efficace des maladies animales ;
- des échanges sûrs et efficaces tant au sein du marché unique européen que pour l'entrée des marchandises en

provenance de pays tiers.

De manière générale, le but de l'Union européenne était de renforcer la convergence de ses mesures en matière de santé animale avec les normes internationales de l'OIE. Pour finir, le [Système d'information sur les maladies animales \(ADIS\)](#) de l'Union européenne et le [Système mondial d'information zoosanitaire de l'OIE \(OIE-WAHIS\)](#) ont aussi été interconnectés.

<https://doi.org/10.20506/bull.2021.2.3293>

## RÉFÉRENCES

1. République Populaire de Chine (2021). - [Animal Epidemic Prevention Law](#).
2. République Populaire de Chine (2021). - [Standardization Administration of the People's Republic of China](#).
3. Nouvelle-Zélande (2020). - [Biosecurity Act of 1993](#). Public Act 1993 No 95. Reprint as at 1 December 2020.
4. Union européenne (2021). - [Règlement \(UE\) 2016/429 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 relatif aux maladies animales transmissibles et modifiant et abrogeant certains actes dans le domaine de la santé animale \(« législation sur la santé animale »\)](#) (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).

## AUTOUR DU MONDE

### ► SUCCÈS

Mise en pratique des normes internationales de l'OIE pour étayer les demandes de reconnaissance des statuts sanitaires et de favoriser la sécurité sanitaire des échanges internationaux

Leçons tirées des pratiques des Membres de l'OIE pour la mise en œuvre des normes de l'OIE

#### MOTS-CLÉS

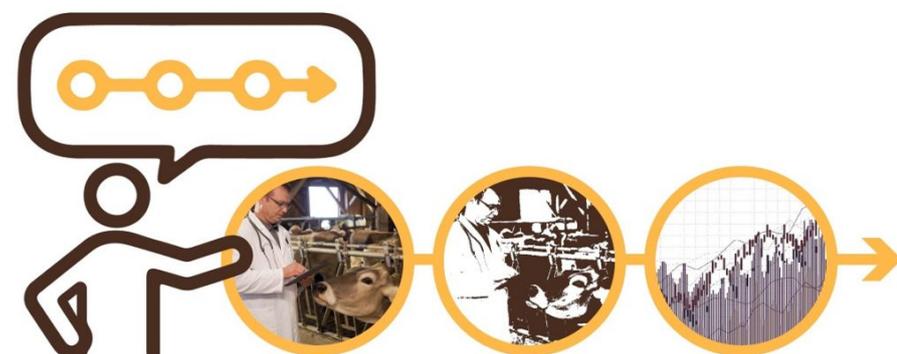
#Chine (Rép. Pop. de), #Code sanitaire pour les animaux aquatiques, #Code sanitaire pour les animaux terrestres, #compartimentation, #échanges commerciaux dénués de risque, #législation, #norme internationale, #Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #Programme de l'OIE pour le jumelage entre laboratoires, #statut sanitaire, #surveillance.

#### AUTEURS

Membres du Groupe de référence pour l'Observatoire de l'OIE.

*Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.*

*Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.*

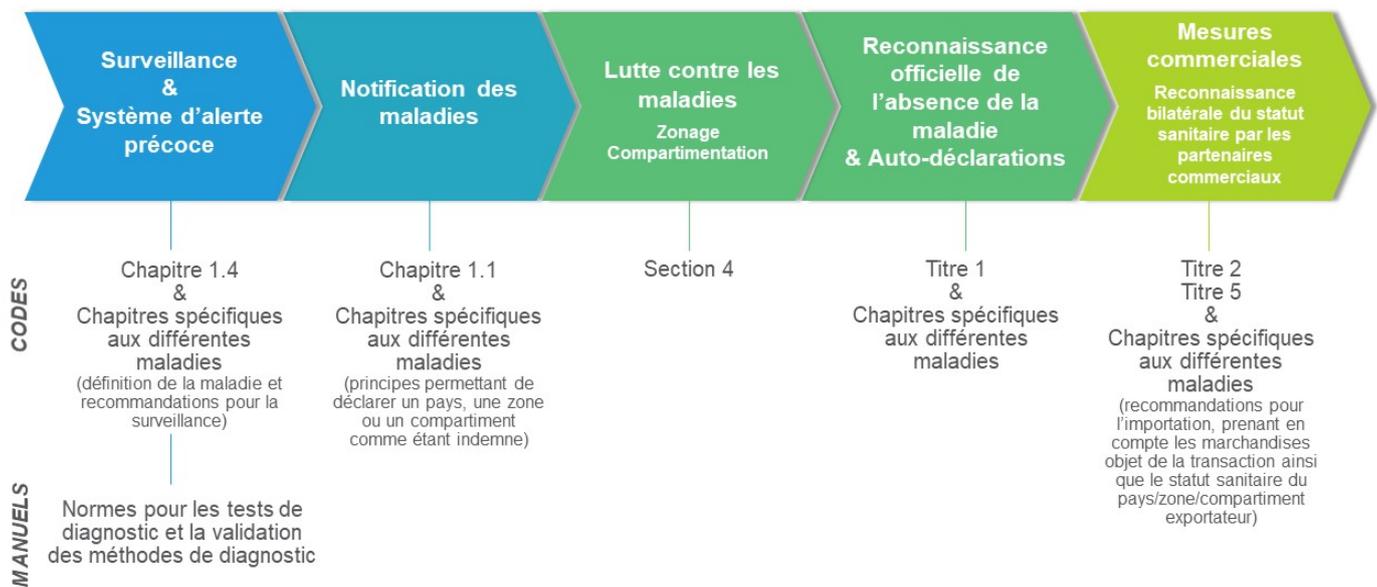


© Getty Images

*Les normes internationales de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) établies dans ses Codes [1, 2] et ses Manuels [3, 4] sont utilisées par les Autorités compétentes des pays importateurs et des pays exportateurs afin de certifier de la mise en place de bonnes pratiques*

en matière de détection précoce, de notification et de contrôle des maladies animales et de garantir la sûreté des échanges internationaux d'animaux et de produits d'origine animale.

Le processus de mise en pratique des normes de l'OIE implique un continuum de dispositions allant de la veille sanitaire aux mesures commerciales, en passant par la déclaration des maladies et les mesures de lutte (voir diagramme ci-dessous).



Ce continuum consiste en une série de processus, illustrés par les exemples ci-après.

## Mise en œuvre des normes de l'OIE par les laboratoires, pour le diagnostic vétérinaire et la veille sanitaire

L'Institut de la recherche vétérinaire de Tunisie est le laboratoire national de référence pour le diagnostic des principales maladies animales. Il fait appel à toute la gamme de son expertise pour aider les autorités sanitaires dans leurs prises de décision. Afin d'harmoniser et d'améliorer la qualité des tests de diagnostic au sein du laboratoire de virologie, deux [projets de jumelage OIE](#) ont été menés afin de réaliser des diagnostics sensibles et fiables, dans le respect des normes de l'OIE [5, 6]. Le risque d'expansion de certaines maladies émergentes, dont la fièvre de la Vallée du Rift (FVR), dans des régions jusque là indemnes, requiert la mise en œuvre de programmes de surveillance efficaces des populations animales. Pour cela, il est essentiel d'évaluer régulièrement les performances des tests de diagnostic existants et d'estimer la capacité des laboratoires vétérinaires à détecter une infection par le virus de la FVR avec précision et en temps utile. C'est dans ce contexte que plusieurs évaluations externes de la qualité ont été menées afin d'étudier les capacités de diagnostic des laboratoires vétérinaires [7, 8].

## Mise en œuvre des normes de l'OIE pour appuyer les demandes de reconnaissance de statut sanitaire

Les programmes nationaux de surveillance des maladies animales peuvent varier d'un pays à l'autre, selon les systèmes de production et les situations épidémiologiques. En conséquence, les normes de l'OIE sont axées sur les résultats respectivement recherchés et ne prescrivent pas de modèles précis. Il en résulte une grande diversité de modes d'application de par le monde. Toutefois, la nécessité de respecter les obligations en matière de notification, établies au chapitre 1.1. du *Code terrestre* et du *Code aquatique* [1, 2], grâce au [système de notification OIE-WAHIS](#), et la mise en place de cadres structurés pour la [reconnaissance officielle des statuts sanitaires](#) et les [auto-déclarations de statut sanitaire](#), permettent d'en harmoniser la mise en œuvre.

## Mise en œuvre des normes de l'OIE afin de lutter contre les maladies animales et de garantir des échanges internationaux sûrs

Dans le *Code terrestre* et le *Code aquatique*, les Titres 2 et 5, ainsi que différents chapitres portant sur des maladies spécifiques [1, 2], traitent d'aspects commerciaux en lien avec les principes de l'[Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires \(Accord SPS\)](#), en particulier la régionalisation. Des concepts tels que le zonage et la compartimentation ont été élaborés pour permettre aux pays de continuer à commercer de façon sûre, y compris en cas d'épizootie.

## Spécifications techniques de la République Populaire de Chine en matière de gestion des zones indemnes au regard de maladies animales données et de gestion des compartiments indemnes de maladies [9, 10]

En lien avec les normes de l'OIE portant sur les zones indemnes de maladies, des zones indemnes ont été établies en Chine au regard de la fièvre aphteuse, de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) et de certaines maladies des chevaux.

Conformément aux principes de l'OIE sur les compartiments indemnes de maladies, 6 compartiments indemnes d'IAHP ont été instaurés à ce jour dans 4 provinces, ainsi que 62 compartiments indemnes de peste porcine africaine, dans 25 provinces.

## Politique de l'Union européenne en matière de prévention, de contrôle et d'éradication de la peste porcine africaine [11]

La régionalisation (ou zonage) se trouve au centre de la politique de l'Union européenne en matière de peste porcine africaine. Avec une législation et des directives basées sur les principes établis dans les normes pertinentes de l'OIE, l'Union européenne entend prévenir l'introduction et la propagation de la peste porcine africaine sur son territoire en garantissant la sûreté du commerce de porcs et de produits porcins grâce à un système généralisé de régionalisation. La peste porcine africaine reste circonscrite à des zones limitées de l'Union européenne et a d'ores et déjà été éradiquée de deux de ses États membres (la République Tchèque et la Belgique).

<https://doi.org/10.20506/bull.2021.2.3294>

## RÉFÉRENCES

1. Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (2021). - [Code sanitaire pour les animaux terrestres](#).
2. Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (2021). - [Code sanitaire pour les animaux aquatiques](#).
3. Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (2021). - [Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres](#).
4. Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (2021). - [Manuel des tests de diagnostic pour les animaux aquatiques](#).
5. Istituto Zooprofilattico Sperimentale delle Venezie (IZSVe) (2018). - [OIE twinning project between the IZSVe and the Tunisian Veterinary Research Institute \(IRVT\) on the diagnosis of viral encephalopathy and retinopathy](#).
6. Istituto Zooprofilattico Sperimentale dell'Abruzzo e del Molise "Giuseppe Caporale" (2016). - [Bluetongue diagnosis twinning and cooperation project](#).
7. Monaco F., Cosseddu G.M., Doumbia B., Madani H., El Mellouli F., Jiménez-Clavero M.Á., Sghaier S., Marianneau P., Cetre-Sossah C., Polci A., Lacote S., Lakhdar M., Fernández-Pinero J., Sari Nassim C., Pinoni C., Capobianco Dondona A., Gallardo C., Bouzid T., Conte A., Bortone G., Savini G., Petrini A. & Puech L. (2015). - First external quality assessment of molecular and serological detection of Rift Valley fever in the western Mediterranean region. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0142129>.
8. Pérez-Ramírez E., Cano-Gómez C., Llorente F., Adzic B., Al Ameer M., Djadjovski I., El Hage J., El Mellouli F., Goletic T., Hovsepian H., Karayel-Hacioglu I., Maksimovic Zoric J., Mejri S., Sadaoui H., Hassan Salem S., Sherifi K., Toklikishvili N., Vodica A., Monaco F., Brun A., Jiménez-Clavero M.Á. & Fernández-Pinero J. (2020). - External quality assessment of Rift Valley fever diagnosis in 17 veterinary laboratories of the Mediterranean and Black Sea regions. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0239478>.
9. Ministère de l'agriculture et des affaires rurales de la République Populaire de Chine (2016).- [Notice of the Ministry of Agriculture on issuing the 'Technical regulations for the management of animal disease free zones'](#) [en chinois].
10. Ministère de l'agriculture et des affaires rurales de la République Populaire de Chine (2020). - [Notice of the General Office of the Ministry of Agriculture and Rural Affairs on the issuance of the 'African swine fever free zone standard' and the 'Technical specifications for the management of animal disease free zones'](#) [en chinois].
11. Commission européenne (2021). - [African swine fever](#).

## AUTOUR DU MONDE

### ▶ ÉVÉNEMENTS THÉMATIQUES

## Affronter ensemble les crises mondiales : une meilleure réglementation pour de meilleurs résultats

### 8<sup>e</sup> Réunion annuelle des Organisations internationales

#### MOTS-CLÉS

#coopération, #norme internationale, #Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), #organisation internationale, #Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #Partenariat des organisations internationales pour l'élaboration efficace de règles internationales.



© Phawat Topaisan/Getty Images

*Le Partenariat des Organisations internationales pour l'élaboration efficace de règles internationales, qui réunit 50 Organisations internationales, a été mis en place par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans le cadre du travail réalisé par son Comité de la politique de réglementation, en vue de favoriser une coopération internationale en matière de réglementation.*

Les Organisations internationales parties prenantes dans ce partenariat travaillent ensemble en termes d'échanges d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques en matière d'élaboration d'instruments internationaux, de mise en œuvre et d'évaluation de ces instruments, d'implication et de coordination des partenaires, par l'entremise des Organisations internationales. Ces efforts entendent favoriser un plus grand recours aux instruments internationaux et un renforcement en termes de qualité, de fondement sur des données probantes et de cohérence des réglementations internationales.

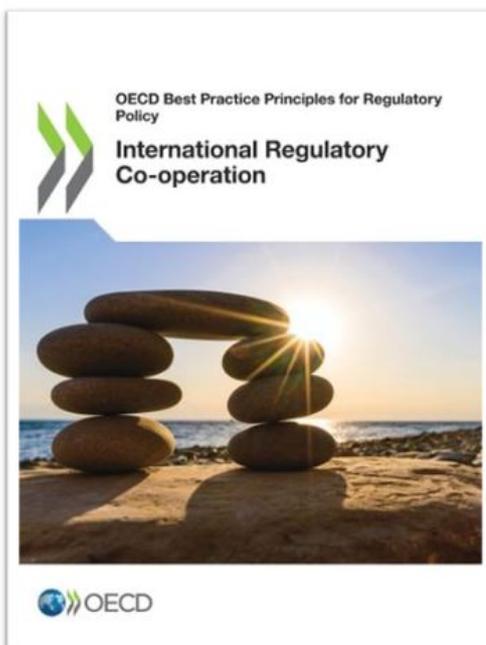
Les 13 et 14 septembre 2021, la 8<sup>e</sup> Réunion annuelle des Organisations internationales, accueillie conjointement

par l'OCDE et la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), a rassemblé 42 Organisations internationales.

[Page web de l'événement](#)

Mathias Cormann, Secrétaire général de l'OCDE, a procédé au lancement de deux rapports clés dans le cadre du Partenariat des Organisations internationales qui, ensemble, visent à susciter une coopération internationale meilleure et plus efficace entre gouvernements, sur la base d'un ordre international fondé sur des données probantes plus performant :

- *International regulatory co-operation* donne une orientation aux gouvernements en faveur d'une coopération en matière de réglementation, en particulier par le biais des organisations internationales [1].
- Le *Recueil de pratiques des organisations internationales* compile les expériences de quelque 50 Organisations internationales, favorisant ainsi une bonne compréhension des pratiques relatives aux réglementations internationales et aux dispositions administratives par les utilisateurs et une amélioration des instruments internationaux en vertu de plusieurs principes essentiels [2].



**D'autres articles parus dans ce numéro de *Panorama* sauront également vous intéresser, notamment :**

- Karttunen M. (2021). – [Renforcer l'application des normes internationales : les recommandations de l'OCDE pour l'Observatoire de l'OIE.](#)
- Pilichowski E. (2021). – [Coopération internationale en matière de réglementation : comment mieux faire face aux défis mondiaux.](#)

#### RÉFÉRENCES

1. Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (2021). – International Regulatory Co-operation. OECD Best Practice Principles for Regulatory Policy. <https://doi.org/10.1787/5b28b589-en>.
2. Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (2021). – Compendium of International Organisations' practices: Working towards more effective international instruments. <https://doi.org/10.1787/846a5fa0-en>.

## RESSOURCES

### ► PUBLICATIONS DE L'OIE

## Observatoire de l'OIE

Pour une meilleure compréhension de la mise en œuvre des normes internationales de l'OIE

### MOTS-CLÉS

#échanges commerciaux dénués de risque, #norme internationale, #Observatoire de l'OIE, #Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #publication de l'OIE, #renforcement des capacités, #transparence.



Organisation mondiale de la santé animale (OIE)

4 pages



Pour plus d'informations, rendez-vous sur le [portail web de l'Observatoire de l'OIE](#)

## RESSOURCES

### ► PUBLICATIONS DE L'OIE

## Assurer la sécurité sanitaire des échanges internationaux d'animaux et de produits d'origine animale

*Revue scientifique et technique*, Vol. **39** (1)

### MOTS-CLÉS

#échanges commerciaux dénués de risque, #norme internationale, #Observatoire de l'OIE, #Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #Organisation mondiale du commerce (OMC), #publication de l'OIE, #renforcement des capacités, #Revue scientifique et technique, #transparence.



Coordinateurs : C. Wolff & A. Hamilton

Organisation mondiale de la santé animale (OIE)

Avril 2020

En anglais avec résumés en français

330 pages

ISSN : 0253-1933

ISBN : 978-92-95115-56-9

DOI : <https://doi.org/10.20506/rst.issue.39.1.3056>

Ce numéro de la *Revue scientifique et technique* a pour objet de présenter une série d'articles susceptibles d'aider les Membres de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ainsi que la communauté internationale intéressée par les échanges d'animaux et de produits d'origine animale à mieux comprendre les cadres mis en place par les accords de l'OMC sur le commerce et les normes internationales de l'OIE, à travers un examen des principes théoriques sur lesquels reposent ces accords et ces normes, et quelques exemples illustrant leur mise en œuvre.

[ [Commander l'ouvrage imprimé](#) ]

Vous pouvez accéder gratuitement aux articles de ce numéro en cliquant sur les titres ci-dessous.

## Index :

- **Préface** - [Assurer la sécurité sanitaire des échanges internationaux d'animaux et de produits d'origine animale](#)
- **Introduction** - [Assurer la sécurité sanitaire des échanges internationaux d'animaux et de produits d'origine animale](#)
- C. Wolff & I. Calderón - [World Trade Organization agreements: a framework for trade in animals and animal products](#)
- G. Stanton & G. Prakash - [World Trade Organization disputes related to animal diseases](#)
- A. Gobind Daswani & K. Bucher - [International regulatory cooperation: contribution of the OIE and the WTO Agreement on the Application of Sanitary and Phytosanitary Measures and SPS Committee](#)
- K. Bucher, D. Tellechea, F. Caya & J. Stratton - [Implementation of OIE international standards: challenges and opportunities for monitoring](#)
- S. Kahn - [Animal welfare in the context of World Trade Organization dispute settlement](#)
- A. Hamilton - [Facilitating market access: risk assessment, equivalence and regionalisation provisions in the Agreement on the Application of Sanitary and Phytosanitary Measures](#)
- M. Escandor, S. Amurao, I. Santos & C. Benigno - [Developing and implementing a protocol for bilateral trade agreements: the Philippines' shift to a risk assessment policy and meeting its challenges](#)
- H.I. Maldonado Cáceres - [Guatemala: efforts to facilitate free trade in an animal health context](#)
- G. Funes, A.L. Merlo, M. Sowul, N. Rendine, X. Melon & A. Marcos - [Disease-free zones: bilateral recognition procedure in South America](#)
- F. Meliado & P. Widders - [Mutual recognition of veterinary testing and inspection results to facilitate international trade](#)
- H.M. Vesterinen, A.M. Pérez & K.M. Errecaborde - [Building capacity for World Trade Organization dispute settlement: piloting polarity mapping for trade relations](#)
- D. Adamson, W. Gilbert, P. Rothman-Ostrow & J. Rushton - [The pros and cons of animal health harmonisation](#)
- D. Grace & P. Little - [Informal trade in livestock and livestock products](#)
- E. Bonbon - [A framework for national official assurance systems with reference to World Organisation for Animal Health standards](#)
- W.T. Jolly - [National official assurance systems for international trade in animals and animal products, with reference to the standards of the World Organisation for Animal Health](#)

- M. Maja, L. Janse van Rensburg & C. Gerstenberg - [Compartmentalisation: an example of a national official assurance system](#)
- R.K. Aumüller & E. Coetzer - [Animal welfare in GLOBALG.A.P.'s integrated farm assurance standard for livestock: an industry perspective and example of a private and globally acting quality assurance system](#)
- M. Tripoli & J. Schmidhuber - [Optimising traceability in trade for live animals and animal products with digital technologies](#)
- N. Gibbens - [National Veterinary Services and the private sector: the role of private veterinarians, aquatic animal health professionals and veterinary para-professionals in animal health and food safety assurance](#)
- R. Alcalá, H. Vitikkala & G. Ferlet - [The World Trade Organization Agreement on the Application of Sanitary and Phytosanitary Measures and veterinary control procedures](#)
- A. Tan - [Use of the standards of the World Organisation for Animal Health in veterinary certificates](#)
- D. Grace - [Trust in trade: a global perspective on health certification](#)
- B.S. Cooper & P. Loopuyt - [eCertification \(eCert\)](#)
- P. Cáceres, P. Tizzani, F. Ntsama & R. Mora - [The World Organisation for Animal Health: notification of animal diseases](#)
- R. Alcalá & M.B. Martínez-Hommel - [World Trade Organization: notification of sanitary and phytosanitary measures](#)

## RESSOURCES

### ▶ RESSOURCES DE L'OIE

## Mise en œuvre des normes de l'OIE par les Pays membres de l'OIE : état des lieux et besoins spécifiques de renforcement des capacités

Thème technique présenté au cours de la 86<sup>e</sup> Session générale de l'OIE

#### MOTS-CLÉS

#échanges commerciaux dénués de risque, #norme internationale, #Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #renforcement des capacités, #Thème technique, #transparence.



Organisation mondiale de la santé animale (OIE)  
2018

Thème technique présenté à l'Assemblée mondiale des Délégués lors de la 86<sup>e</sup> Session générale de l'OIE (Paris, 20-25 mai 2018).

Auteur : Sarah Kahn

16 pages

## **Résumé :**

Ce thème technique traite de la mise en œuvre par les Membres des normes de l'OIE relatives aux échanges internationaux d'animaux vivants et de produits d'origine animale. L'objectif de l'étude était d'identifier et d'analyser les facteurs qui limitent la mise en œuvre des normes et de faire des recommandations sur la manière dont l'OIE pourrait aider ses Membres à surmonter ces difficultés. Le taux de réponse élevé (80 %) révèle que l'importance des normes de l'OIE est généralement comprise et est un gage de confiance quant à l'analyse et aux recommandations de ce rapport. En général, les Membres ont exprimé un niveau de soutien élevé à la mise en œuvre des normes de l'OIE, ce qui est très encourageant. Toutefois, certains concepts plus récents et plus complexes ne sont pas bien compris et des opportunités de mettre en œuvre des échanges commerciaux sûrs sont perdues. Les défis principaux rapportés par un nombre important de pays sont notamment un manque d'expertise technique, une législation vétérinaire obsolète, un manque de confiance dans la mise en pratique de la gestion des risques, un manque de transparence et une incapacité de la part des pays importateurs et exportateurs à respecter les normes de l'OIE. Des considérations politiques et commerciales ont inévitablement un effet sur les politiques d'échanges commerciaux. Il est donc important que les Délégués de l'OIE et leur personnel fondent leurs avis dans la mesure du possible sur des preuves scientifiques et sur les recommandations de l'OIE, en tenant compte des cadres législatifs et politiques nationaux dans lesquels ils doivent opérer.

Pour aider les Services vétérinaires nationaux et les Services chargés de la santé des animaux aquatiques, l'OIE doit continuer de promouvoir son rôle normatif et de produire des documents de communication susceptibles d'avoir une influence sur les décideurs des Membres. Ces activités sont particulièrement importantes pour éviter les réponses non scientifiques lors d'épisodes de maladies aux niveaux national et mondial. L'OIE doit également continuer de défendre les Services vétérinaires et les Services chargés de la santé des animaux aquatiques, et poursuivre la mise en place du [Processus PVS](#) qui offre un soutien important aux pays en développement et qui est appliqué de plus en plus fréquemment dans les pays développés.

En ce qui concerne plus particulièrement l'adoption des normes internationales, presque tous les pays ont jugé nécessaire de renforcer la formation sur les normes de l'OIE, notamment sur les relations de celles-ci avec l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS). Les dispositions actuelles destinées à fournir des conseils techniques, des possibilités de formation et de création de réseaux doivent être maintenues ou renforcées, en mettant davantage l'accent sur les besoins spécifiques des régions. L'accroissement des possibilités de formation grâce à l'utilisation de l'apprentissage à distance doit être envisagé. Les Membres de l'OIE sont expressément invités à considérer l'application des bonnes pratiques réglementaires comme un moyen d'améliorer l'efficacité de leurs processus réglementaires et de bâtir des partenariats durables avec le secteur privé. Enfin, l'initiative de l'OIE de développer un Observatoire sur la mise en œuvre des normes de l'OIE est particulièrement bien accueillie. Celui-ci doit permettre d'identifier et d'analyser ce qui peut faire obstacle à l'utilisation des normes et, tout aussi important, de proposer des recommandations pour des solutions pratiques.

[ [Lire le rapport](#) ]

[ [Consulter l'analyse détaillée du questionnaire](#) (en anglais)]

[ [Consulter la résolution](#) ]

DOI du rapport original : <https://doi.org/10.20506/TT.2936>

## RESSOURCES

### ▶ RESSOURCES DE L'OIE

## Résolution de l'OIE n° 36 de mai 2018

Mise en œuvre des normes de l'OIE par les Pays membres de l'OIE : état des lieux et besoins spécifiques de renforcement des capacités

### MOTS-CLÉS

#échanges commerciaux dénués de risque, #norme internationale, #Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #renforcement des capacités, #résolution, #transparence.



## Mise en œuvre des normes de l'OIE par les Pays Membres de l'OIE : état des lieux et besoins spécifiques de renforcement des capacités

### CONSIDÉRANT

1. Que les normes internationales de l'OIE ont pour objectif d'améliorer la santé et le bien-être des animaux, ainsi que la santé publique vétérinaire, dans le monde et, en tenant compte de la situation zoonositaire variable des Pays Membres, de faciliter des échanges internationaux d'animaux vivants et de produits d'origine animale dénués de risques, tout en évitant l'instauration de barrières sanitaires injustifiées ;

2. Qu'en sus de la santé et du bien-être des animaux, et de la santé publique vétérinaire, les normes internationales de l'OIE abordent la capacité des Services vétérinaires et des Services chargés de la santé des animaux aquatiques, qui nécessite d'être soutenue par une législation efficace et transparente, une bonne gouvernance et un engagement du secteur privé ;
3. Que l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) requiert de ses membres qu'ils adoptent des mesures sanitaires qui soient non discriminatoires et fondées sur les normes internationales de l'OIE ; des mesures plus restrictives doivent être justifiables et s'appuyer sur des preuves scientifiques et une évaluation des risques ;
4. Que les Pays Membres de l'OIE sont conscients de l'importance que revêtent les normes de l'OIE et de leur pertinence par rapport à leurs obligations nationales définies par l'Accord SPS de l'OMC mais il reste de nombreuses situations où les mesures sanitaires ne sont pas fondées sur les normes de l'OIE ou ne sont pas conformes à ces dernières, ce qui influe négativement sur la confiance entre les partenaires commerciaux et le commerce ;
5. Que l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) de l'OMC contient des dispositions visant à accélérer le mouvement, la mainlevée et le dédouanement des marchandises, et prévoit aussi des mesures permettant d'assurer une coopération effective entre les douanes et les autres autorités compétentes, incluant les Services vétérinaires et les Services chargés de la santé des animaux aquatiques, pour que les responsabilités définies dans les Accords SPS et AFE et les interactions entre ces deux accords soient gérées de manière effective au niveau national ou régional ;
6. Que si les pays doivent tenir compte plus systématiquement des normes de l'OIE dans leur législation vétérinaire et dans leur processus de prise de décision, ces derniers doivent également avoir l'assurance que les normes de l'OIE sont pertinentes et adaptées à l'objectif poursuivi de manière continue. Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des normes de l'OIE sont essentiels ;
7. Que les Bonnes Pratiques Réglementaires, identifiées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), devraient être utilisées par l'OIE et par les Pays Membres pour s'assurer que les processus réglementaires sont efficaces, transparents et inclusifs et qu'ils produisent des résultats durables ;
8. Que le manque d'engagement entre les secteurs public et privé constitue un défi pour fournir des garanties sanitaires aux niveaux national et international. La Résolution n° 39 adoptée par l'Assemblée en mai 2017, au cours de la 85<sup>e</sup> Session générale, promouvait l'établissement de Partenariats Public-Privé pour soutenir la réalisation des objectifs en matière de santé animale et de santé publique vétérinaire ;
9. Que l'OIE cherche à améliorer l'adoption et la mise en œuvre de ses normes internationales par l'ensemble des Pays Membres.

## L'ASSEMBLÉE RECOMMANDE

1. Que l'OIE continue de plaider pour que les Services vétérinaires et les Services chargés de la santé des animaux aquatiques nationaux améliorent la mise en œuvre des normes internationales de l'OIE, en tant que fondement pour l'amélioration de la santé des animaux, du bien-être animal et de la santé publique vétérinaire aux niveaux national, régional et international ;
2. Que l'OIE développe un Observatoire chargé de suivre l'application de ses normes internationales, d'accroître la transparence, et d'identifier les difficultés et les contraintes auxquelles se heurtent les Pays Membres. La conception de cet Observatoire doit permettre de collecter, d'analyser et de diffuser de manière efficace et intégrée de l'information sur les progrès et les défis associés à la mise en œuvre des normes internationales de l'OIE par les Pays Membres de manière à inciter à une harmonisation croissante tout en préservant l'anonymat des

Pays Membres ;

3. Qu'en sus du suivi de la mise en œuvre des normes internationales, l'Observatoire doit évaluer la pertinence, la faisabilité et l'efficacité des normes auprès des Pays Membres, ce qui servira de base au développement d'une approche plus stratégique des programmes de travail de normalisation et de renforcement des capacités de l'OIE ;
4. Que l'OIE apporte son soutien aux Pays Membres dans la mise en œuvre de ses normes internationales en leur fournissant des éléments d'orientation, en organisation des ateliers de formation et en continuant à améliorer le Processus d'évaluation des performances des Services vétérinaires (Processus PVS) et autres outils connexes ;
5. Que l'OIE encourage, au moyen du Processus PVS, notamment du Programme d'appui à la législation vétérinaire, l'application de Bonnes Pratiques Réglementaires telles qu'elles sont définies par l'OCDE ;
6. Que les Pays Membres de l'OIE améliorent leur participation au processus d'élaboration des normes de l'OIE, en particulier en assurant une coordination effective des multiples parties prenantes aux niveaux national et régional ;
7. Que les Pays Membres de l'OIE s'engagent à améliorer la mise en œuvre des normes de l'OIE et des principes-clés liés à l'Accord SPS, à savoir l'harmonisation, l'analyse des risques, l'équivalence, la régionalisation, la transparence et la non-discrimination ;
8. Que les Pays Membres de l'OIE doivent se conformer à leurs obligations de notification des maladies et, aux fins des échanges commerciaux, doivent utiliser les normes de l'OIE, y compris les statuts sanitaires officiels ;
9. Que les Pays Membres de l'OIE soutiennent une participation accrue des agents, en charge d'établir des mesures sanitaires et de négocier l'accès aux marchés, aux activités de renforcement des capacités menées par l'OIE qui sont en rapport avec les normes internationales ;
10. Que les Pays Membres de l'OIE envisagent, sur une base volontaire et le cas échéant, de demander des missions du Processus PVS, notamment des missions sur la législation vétérinaire et des missions de suivi PVS pour évaluer les progrès accomplis au niveau national pour se conformer aux normes internationales de l'OIE et aux recommandations ;
11. Que les Pays Membres de l'OIE promeuvent une plus large responsabilité du secteur privé dans la mise en œuvre des normes internationales de l'OIE, en particulier en facilitant le développement de Partenariats Public-Privé pour fournir des approches plus efficaces et plus efficaces pour la gestion de la santé et du bien-être des animaux et de la santé publique vétérinaire.

---

(Adoptée par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE le 24 mai 2018  
pour une entrée en vigueur au 25 mai 2018)

## RESSOURCES

### ► PUBLICATIONS EXTERNES

## Compendium of international organisations' practices

Working towards more effective international instruments

### MOTS-CLÉS

#Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), #organisation internationale, #Partenariat des organisations internationales pour l'élaboration efficace de règles internationales.



**[Recueil de pratiques des organisations internationales. Au service d'instruments internationaux plus efficaces]**

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Septembre 2021

En anglais

127 pages

DOI : <https://doi.org/10.1787/846a5fa0-en>

Le *Recueil de pratiques des organisations internationales* regroupe l'expérience diverse d'une cinquantaine

d'organisations internationales dont le mandat, les membres et le cadre institutionnel sont différents. Ce recueil vise à en tirer des enseignements afin d'améliorer l'élaboration des règles internationales.

Ce document a été conçu au service de l'ensemble des praticiens nationaux et internationaux de l'action publique, mais aussi des acteurs de la société civile, des experts universitaires, des acteurs privés et des citoyens désireux de comprendre le processus normatif international, qui a pour vocation de bénéficier à tous, et d'en tirer parti, voire d'y contribuer.

[ [Consulter le document](#) ]

[ [Consulter la brochure détaillant les principaux points](#) (en français) ]

## RESSOURCES

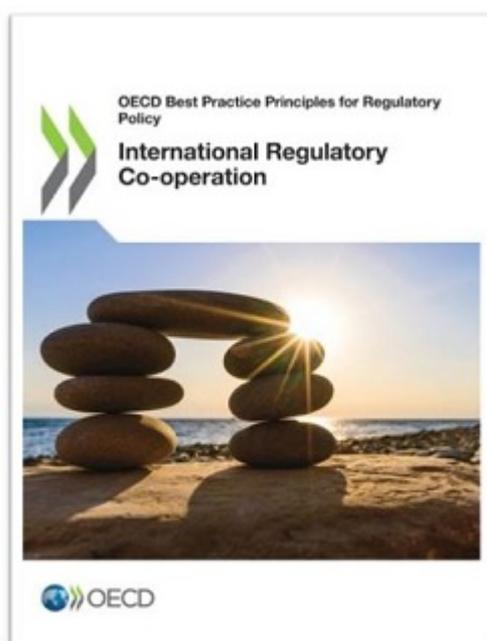
### ► PUBLICATIONS EXTERNES

## International regulatory co-operation

### OECD best practice principles for regulatory policy

#### MOTS-CLÉS

#coopération, #norme internationale, #Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), #organisation internationale.



### **[Coopération réglementaire internationale. Principes de bonnes pratiques en matière de politique réglementaire]**

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Juillet 2021

65 pages

DOI : <https://doi.org/10.1787/5b28b589-en>

Le domaine des échanges internationaux confronte à des problématiques de plus en plus complexes, et les réglementations nationales sont en train d'atteindre leurs limites. Seule une action conjointe peut permettre de bien s'orienter dans un contexte de croissance rapide de l'intégration économique et des interdépendances,

particulièrement favorisées par les nouvelles technologies, or les cadres réglementaires actuels s'appuient généralement sur les délimitations juridictionnelles nationales, ce qui limite le recours à des solutions communes permettant de faire face à la nature de plus en plus transfrontalière de ces problématiques qui relèvent des politiques publiques. Les crises mondiales, que ce soit la crise financière de 2008 ou la pandémie de COVID-19, mettent en évidence les vulnérabilités des systèmes de santé, d'économie et de gouvernance, c'est pourquoi il est temps d'opérer un véritable changement de modèle afin que les cadres réglementaires nationaux prennent en compte le contexte international de façon plus systématique.

Les principes de bonnes pratiques de l'OCDE en matière de politique réglementaire fournissent des conseils pratiques qui aideront les responsables politiques et les agents des administrations publiques à adapter leurs cadres réglementaires à cette réalité interconnectée. Ce document indique quels éléments clés doivent entrer dans la définition d'une stratégie publique et d'une structure de gouvernance qui intègreraient les considérations internationales tout au long du processus de conception, d'élaboration et de mise en application de la réglementation nationale et dans lesquelles la coopération internationale bilatérale, régionale et multilatérale viendraient étayer les objectifs des politiques nationales. En fournissant une compilation de différents modes de coopération internationale en matière de réglementation, ainsi que l'expérience des pays, ce document permet aux responsables politiques et aux agents des administrations publiques de s'orienter dans différents contextes juridiques et administratifs, avec pour objectif de favoriser la qualité et la résilience des cadres réglementaires dans ce monde de plus en plus interconnecté.

[ [Consulter le document](#) ]

## RESSOURCES

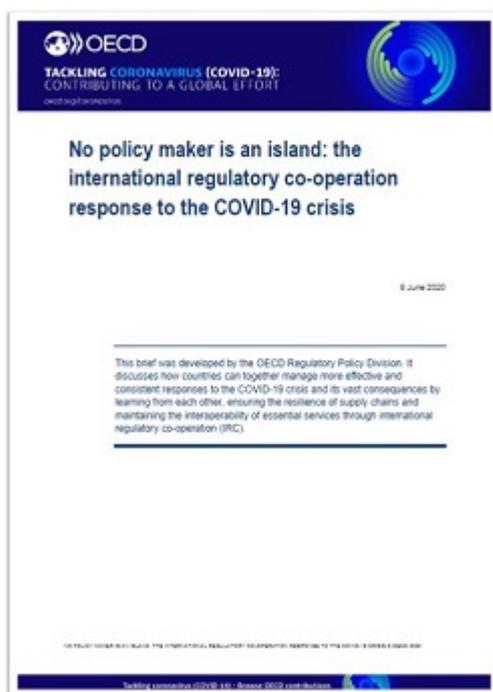
### ► PUBLICATIONS EXTERNES

## No policy maker is an island

The international regulatory co-operation response to the COVID-19 crisis

### MOTS-CLÉS

#coopération, #COVID-19, #norme internationale, #Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), #organisation internationale, #résilience.



**[Les décideurs ne sont pas isolés : la coopération internationale en matière de réglementation est un moyen de faire face à la crise du COVID-19]**

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Juin 2020

En anglais

46 pages

Cette synthèse a été rédigée par la Division de la Politique réglementaire de l'OCDE. Elle explique comment les pays peuvent gérer ensemble, de manière plus efficace et plus cohérente, la crise du COVID-19 et l'étendue de ses

conséquences, en apprenant les uns des autres, en garantissant la résilience des chaînes d'approvisionnement, et en maintenant l'interopérabilité des services essentiels grâce à la coopération internationale en matière de réglementation.

[ [Lire le document](#) ]

## RESSOURCES

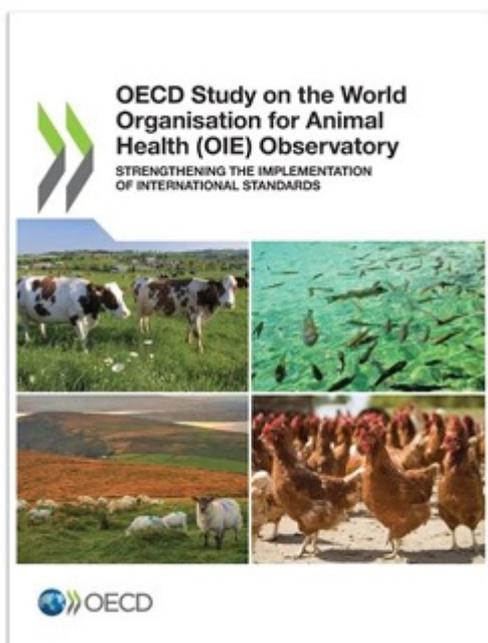
### ► PUBLICATIONS EXTERNES

## OECD study on the World Organisation for Animal Health (OIE) Observatory

Strengthening the implementation of international standards

### MOTS-CLÉS

#norme internationale, #Observatoire de l'OIE, #Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), #Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #transparence.



**[Étude de l'OCDE sur l'Observatoire de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE). Renforcement de la mise en œuvre des normes internationales]**

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Février 2020

En anglais

92 pages

DOI : <https://doi.org/10.1787/c88edbcd-en>

Une étude de cas a été réalisée spécifiquement sur la conception de l'[Observatoire de l'OIE](#). Cette étude de l'OCDE fournit un diagnostic approfondi de la structure de gouvernance et de production de règles à l'OIE et propose des recommandations sur mesure concernant la manière dont l'OIE peut utiliser son cadre institutionnel existant et ses mécanismes de collecte d'information pour mettre en place l'Observatoire de l'OIE.

[ [Lire le document](#) ]

## RESSOURCES

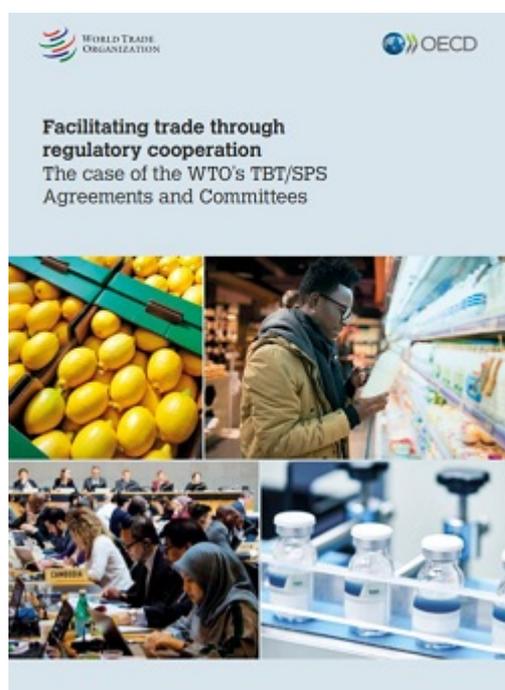
### ► PUBLICATIONS EXTERNES

## Facilitating trade through regulatory cooperation

### The case of the WTO's TBT/SPS Agreements and Committees

#### MOTS-CLÉS

#Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (accord SPS), #coopération, #échanges commerciaux dénués de risque, #obstacle au commerce, #Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), #Organisation mondiale du commerce (OMC), #transparence.



### **[Faciliter le commerce grâce à la coopération en matière de réglementation. Le cas des Accords et Comités OTC/SPS de l'OMC]**

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) & Organisation mondiale du commerce (OMC)

Juillet 2019

En anglais

104 pages

DOI : <https://doi.org/10.1787/ad3c655f-en>

Cette publication explique comment les Accords de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce (OTC) et sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), ainsi que les travaux des comités correspondants, favorisent la coopération en matière de réglementation entre les gouvernements et atténuent les frictions commerciales. Elle montre comment les informations fournies par les membres concernant les projets de mesures, l'harmonisation des mesures avec les normes internationales, les discussions sur des problèmes commerciaux particuliers, entre autres pratiques, contribuent à faciliter le commerce mondial des marchandises. L'étude formule également des recommandations sur la manière de tirer davantage parti des opportunités de transparence et de coopération qu'offrent les Accords OTC et SPS.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur les sites [www.wto-ilibrary.org](http://www.wto-ilibrary.org) et [www.oecd-ilibrary.org](http://www.oecd-ilibrary.org).

[ [Lire le document](#) ]

## RESSOURCES

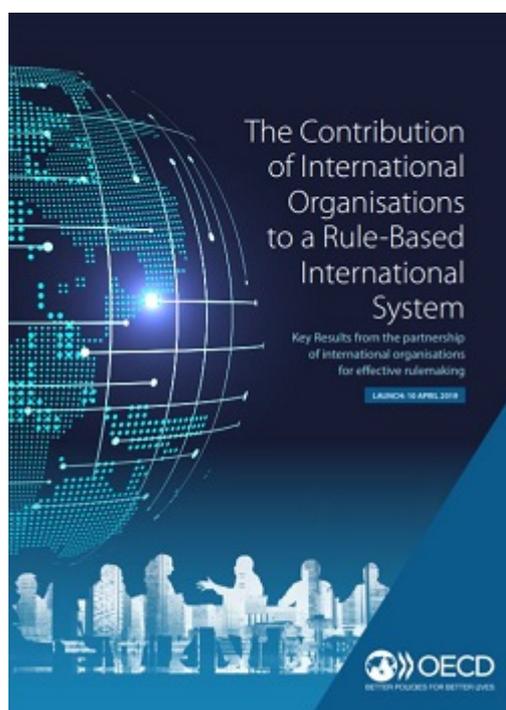
### ► PUBLICATIONS EXTERNES

## The contribution of international organisations to a rule-based international system

Key results from the partnership of international organisations for effective rulemaking

### MOTS-CLÉS

#norme internationale, #Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), #organisation internationale, #Partenariat des organisations internationales pour l'élaboration efficace de règles internationales.



**[La contribution des organisations internationales à un système international fondé sur des règles. Principaux résultats du Partenariat des Organisations internationales pour l'élaboration efficace de règles internationales]**

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Avril 2019

En anglais

24 pages

Cette brochure de l'OCDE présente une synthèse des résultats de l'effort fourni collectivement par quelque 50 secrétariats d'organisations internationales qui travaillent ensemble depuis 2014 sur la qualité de la production des règles internationales. Elle met en évidence les principales caractéristiques du paysage international de la réglementation et de la normalisation, met en lumière le fonctionnement de la réglementation internationale, et identifie les domaines dans lesquels les organisations internationales et les pays pourraient prendre des mesures pour améliorer les résultats.

[ [Lire le document](#) ]

**L'OIE** est une organisation internationale créée en 1924. Ses 182 Membres lui ont donné pour mandat d'améliorer la santé et le bien-être animal. Elle agit avec l'appui permanent de 329 centres d'expertise scientifique et 13 implantations régionales présents sur tous les continents.



Suivez l'OIE sur [www.oie.int](http://www.oie.int)



@OIEAnimalHealth



World Organisation for Animal Health - OIE



OIEVideo



World Organisation for Animal Health



World Organisation for Animal Health (OIE)



Version digitale : [www.oiebulletin.com](http://www.oiebulletin.com)



**ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE**  
*Protéger les animaux, préserver notre avenir*

12, rue de Prony - 75017 Paris, France  
Tél. : +33 (0)1 44 15 18 88 - Fax : +33 (0)1 42 67 09 87 - [oie@oie.int](mailto:oie@oie.int)